



Conseil de sécurité

Cinquante-huitième année

4869^e séance

Vendredi 21 novembre 2003, à 10 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Gaspar Martins	(Angola)
<i>Membres :</i>	Allemagne	M. Pleuger
	Bulgarie	M. Raytchev
	Cameroun	M. Belinga-Eboutou
	Chili	M. Muñoz
	Chine	M. Wang Guangya
	Espagne	Mme Menéndez
	États-Unis d'Amérique	M. Negroponte
	Fédération de Russie	M. Lavrov
	France	M. de La Sablière
	Guinée	M. Sow
	Mexique	M. Pujalte
	Pakistan	M. Khalid
	République arabe syrienne	M. Mekdad
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ...	M. Emyr Jones Parry

Ordre du jour

La situation entre l'Iraq et le Koweït

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



La séance est ouverte à 10 h 20.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation entre l'Iraq et le Koweït

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé de S. E. M. John Negroponte, représentant des États-Unis d'Amérique, et un autre de S. E. Sir Emyr Jones Parry, représentant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

M. Negroponte (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Nous nous sommes réunis le 21 août dernier pour débattre de la mise en oeuvre de la résolution 1483 (2003), alors qu'un effroyable attentat venait d'être commis, le 19 août, contre les bureaux de l'ONU à Bagdad. Dans les trois mois qui se sont écoulés depuis, encore plus d'innocents ont sacrifié leur vie en servant l'idéal d'un Iraq démocratique et pluraliste, qui vive en paix avec ses voisins et soit un membre à part entière de la communauté internationale. Les forces qui ont si longtemps fait souffrir le peuple iraquien continuent, aujourd'hui encore, d'utiliser le meurtre et l'intimidation pour empêcher la concrétisation de cet idéal. Le 12 novembre dernier, ces forces ont de nouveau frappé, en lançant une odieuse attaque contre le contingent italien qui servait avec courage à Nasiriyah. Mais ces forces ne sauraient freiner la naissance d'un nouvel Iraq : elles sont vouées à l'échec.

Les Iraquiens accomplissent des progrès jour après jour. Certains de ses progrès seront d'ailleurs examinés dans le débat d'aujourd'hui. C'est vrai, des difficultés existent et le prix à payer est très élevé. La violence est dirigée contre les Iraquiens et contre tous ceux qui s'efforcent de les aider à bâtir un nouvel Iraq. Pour que la paix et la sécurité règnent dans la région, mais aussi en hommage aux victimes des attentats du 19 août et du 12 novembre notamment, la communauté internationale est tenue de prendre appui sur le passage de la résolution 1511 (2003) qui a été adoptée à l'unanimité pour aider le peuple iraquien à se défendre

contre ceux qui ne veulent pas que le nouvel Iraq voie le jour.

Les Iraquiens sont parfaitement conscients de ce qu'ils ont à faire pour se défendre et ils assument un nombre croissant de responsabilités pour assurer chaque jour leur sécurité. Ainsi, ils s'emploient à remettre sur pied une police iraquienne forte et à former une nouvelle armée iraquienne.

De plus, les Iraquiens continuent de prendre en charge des responsabilités d'ordre administratif et de fournir des services de base aux 25 millions d'habitants que compte le pays. Aujourd'hui, les ministères du pays sont dirigés par des Iraquiens, qui ont été nommés par le Conseil de gouvernement iraquien et relèvent de son autorité. Les Iraquiens jouent de plus en plus un rôle de premier plan dans la reconstruction du pays, qu'il s'agisse de l'infrastructure électrique et pétrolière ou des écoles. Et, aujourd'hui, le programme « pétrole contre nourriture » touche à sa fin. C'est une étape essentielle de l'instauration d'un Iraq libre, dans lequel les ressources et les richesses de la nation sont exploitées par et pour les Iraquiens alors qu'ils prennent leur avenir en main.

Concernant la transition politique, nous avons toujours préconisé le plus prompt transfert possible de l'autorité gouvernementale au peuple iraquien. Le lancement du processus politique annoncé le 15 novembre par le Conseil de gouvernement pour mettre en place une assemblée nationale représentative de transition chargée d'assumer pleinement un pouvoir souverain en 2004 constitue un pas en avant considérable, qui devrait être accueilli favorablement et soutenu par la communauté internationale.

Ce calendrier, demandé dans la résolution 1511 (2003), garantit que les Iraquiens pourront rapidement reprendre le contrôle de leurs propres affaires, tandis que les libertés et les droits fondamentaux de tous seront protégés par la loi. Et, conformément aux aspirations du peuple iraquien, une convention constitutionnelle directement élue par le peuple iraquien rédigera une constitution définitive. L'annonce du Conseil de gouvernement marque une étape importante vers la concrétisation de la vision d'un Iraq démocratique, pluraliste et en paix avec ses voisins.

Selon le processus annoncé le 15 novembre, une assemblée nationale de transition sera formée avec la mission d'élire le pouvoir exécutif, de nommer les ministres et de servir d'organe législatif. Au 30 juin

2004, cette nouvelle administration transitoire assumera pleinement la responsabilité de gouverner l'Iraq. L'Autorité provisoire de la Coalition sera alors dissoute, de même que le Conseil de gouvernement iraquien.

L'Assemblée nationale de transition sera formée par l'entremise de groupements réunis au niveau provincial. La composition, la structure et les compétences de l'Assemblée seront définies dans une « loi fondamentale », qui reposera sur les principes fondamentaux d'ouverture et de transparence, conformément à l'accord du 15 novembre. Les membres de l'Assemblée de transition seront choisis le 31 mai 2004 au plus tard.

La loi fondamentale protégera la liberté de parole et de culte, de même qu'elle inclura une clause sur l'égalité des droits pour tous les Iraquiens. Elle définira les rapports entre le gouvernement central et les autorités provinciales. Fait essentiel, la loi prévoira une date limite pour la rédaction d'une constitution définitive et l'élection d'un nouveau gouvernement en Iraq.

Selon le processus annoncé le 15 novembre, un scrutin direct sera organisé avant le 15 mars 2005 pour élire la convention constitutionnelle qui sera chargée de rédiger la constitution définitive de l'Iraq. Après la ratification de cette constitution par référendum populaire, un nouveau gouvernement iraquien sera élu avant le 31 décembre 2005 dans les conditions prévues par la constitution.

À mesure que les Iraquiens assumeront une responsabilité accrue de leur sécurité et de la gestion des affaires publiques, les opposants d'un Iraq libre et démocratique se trouveront de plus en plus isolés. Les étapes fondamentales que sont la prise en charge progressive de la sécurité par les Iraquiens, la création d'un Conseil de gouvernement, la nomination de ministres iraquiens compétents et le transfert graduel du pouvoir gouvernemental aux Iraquiens s'inscrivent dans notre plan pour l'Iraq d'après-Saddam.

En Iraq, nous sommes sur l'offensive. Alors que ceux qui font le mal tuent des innocents, la coalition et les forces iraquiennes se réorganisent pour mettre l'ennemi en déroute, et elles l'emporteront.

Hier, à Londres, le Président Bush et le Premier Ministre Blair ont renouvelé notre engagement à long

terme vis-à-vis de l'Iraq. Dans leur déclaration conjointe, ils ont déclaré, je cite :

« Les États-Unis et le Royaume-Uni sont prêts à aider l'administration de transition à mener à bien sa mission, qui consiste à construire un nouvel Iraq et à mettre en place ses institutions démocratiques. Notre contribution militaire à la force multinationale déployée en Iraq pour servir le peuple iraquien se poursuivra jusqu'à ce que les Iraquiens soient en mesure d'assumer pleinement leur propre sécurité. Mais nous espérons également que les partenaires internationaux participeront davantage à la force multinationale. »

Le soutien continu de la communauté internationale aux efforts de reconstruction est également d'une importance critique. Le mois dernier, la communauté internationale réunie à la conférence des donateurs de Madrid, suite à l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 1511 (2003), s'est engagée à verser 33 milliards de dollars d'aide à l'Iraq. Je voudrais, à cette occasion, remercier le Gouvernement espagnol de son initiative de tenir cette conférence de donateurs, qui a réuni les représentants de 73 pays et de 20 organisations internationales. Il reste, bien entendu, beaucoup plus à faire et nous encourageons énergiquement tous ceux qui sont ici présents à apporter de nouvelles contributions en la matière.

Comme l'ont souligné à de nombreuses reprises le Président Bush et le Premier Ministre britannique, M. Blair, l'ONU a un rôle capital à jouer en Iraq. Nous nous réjouissons que le personnel international des Nations Unies retourne en Iraq pour s'acquitter du mandat prévu dans les résolutions 1483 (2003) et 1511 (2003). Nous sommes prêts à discuter avec les fonctionnaires de l'ONU de l'appui à prévoir en matière de sécurité, dans le cadre de la résolution 1511 (2003).

La sécurité et la stabilité sont à la base de tous les autres efforts effectués sur le terrain et la mise en place de ces conditions constitue l'une des principales priorités de l'Autorité provisoire de la Coalition dans le cadre du travail qu'elle réalise avec le peuple iraquien. En dépit des assassinats, des attentats à la bombe et des autres attaques que nous voyons dans les médias, la plus grande partie de l'Iraq connaît le calme et notre stratégie, qui vise à donner les moyens aux

Iraquiens d'assumer rapidement la responsabilité de leur propre sécurité, donne des résultats. La réalité que ne peuvent montrer les caméras de télévision c'est l'union des Iraquiens autour de l'effort d'amélioration des conditions de sécurité et de stabilité, et les plus de 130 000 nouvelles recrues qui se sont ainsi rajoutées au personnel chargé de la sécurité. Elles viennent se joindre au personnel des 33 pays qui, aux côtés des États-Unis et du Royaume-Uni, composent la force multinationale.

Le nombre d'Iraquiens qui contribuent à l'effort de sécurité augmente régulièrement. Ces Iraquiens participent activement aux opérations qui sont menées pour stabiliser l'Iraq et faire échec aux terroristes qui tuent sans discrimination civils iraqiens, agents humanitaires et personnel de la Coalition. Le personnel de sécurité iraquien est également visé; son courage, son dévouement pour son pays et l'espérance qu'il a en l'avenir sont manifestes dans sa persévérance face aux pertes qu'il subit.

Le corps de défense civile iraquien développe ses capacités pour faire échec aux saboteurs qui visent l'infrastructure électrique, l'industrie pétrolière et les autres secteurs critiques au renouveau de l'Iraq. Les effectifs du corps de défense civile sont d'environ 8 000 personnes et ce nombre sera porté à plus de 40 000 dans les prochains mois. En outre, il existe un service de protection des structures, chargé spécifiquement de protéger l'infrastructure stratégique iraquienne, les bâtiments gouvernementaux et les biens culturels et éducatifs. Il a déjà recruté et formé plus de 48 000 gardes, sur des effectifs prévus de quelque 50 000 personnes.

Des progrès importants sont également enregistrés au niveau de la force de police iraquienne. Plus de 60 000 agents de police patrouillent de nouveau dans les rues. Et il est prévu de former 35 000 nouvelles recrues iraqiennes de police dans les deux prochaines années en Jordanie. Nous améliorons actuellement les équipements de ce site de formation pour pouvoir y accueillir plus de 3 000 étudiants et 1 000 formateurs et personnels d'appui internationaux. Le premier cours commencera la semaine prochaine avec 500 étudiants. Le Royaume-Uni, le Canada, la Pologne, la République tchèque, l'Autriche, la Slovaquie, la Slovénie et la Finlande prévoient d'envoyer des formateurs de police sur ce site jordanien. D'autres pays, comme notre collègue du Conseil, l'Allemagne, par exemple, ont indiqué qu'ils

étaient intéressés par une participation au processus de formation. À l'issue de la première formation de huit semaines, les recrues iraqiennes participeront à un programme de formation sur le terrain de dix mois, dans leur pays, dirigé par pas moins de 1 500 conseillers de police internationaux. Les États-Unis entendent fournir un millier de ces conseillers, les 150 premiers d'entre eux devant être déployés en janvier.

La sécurisation des frontières – qui comprend la capacité des postes frontière iraqiens d'intercepter les matériaux névralgiques dans le cadre de la prolifération, les sources radioactives susceptibles d'être utilisées pour mettre au point des bombes sales, la contrebande, les terroristes et les combattants venant de l'étranger – constitue une priorité évidente en matière de sécurité. Plus de 12 000 gardes frontière sont maintenant en fonctions et la police des frontières iraquienne ainsi que le service de douane continueront de s'étoffer pour atteindre l'effectif de plus de 25 000 hommes.

Lorsqu'il reprendra pleinement le contrôle de ses affaires, l'Iraq aura besoin comme tous les pays d'une force de défense militaire. Le 4 octobre, près de 700 soldats iraqiens ont terminé leur formation de base pour former le premier bataillon de la nouvelle armée iraquienne. D'ici à l'automne 2004, l'armée iraquienne comptera à peu près 35 000 hommes.

Mais les effectifs des forces et le nombre de recrues, même s'ils sont engagés dans la bonne direction, ne sont qu'un des aspects de l'histoire. La communauté internationale a la possibilité et, de fait, l'obligation d'aider le peuple iraquien à mettre sur pied des organisations hautement compétentes dévouées au service du public et qui font preuve d'un haut niveau de professionnalisme et de respect des droits de l'homme. Ce n'est que dans un tel environnement que le peuple iraquien pourra retrouver la confiance et pourra se développer et jouir d'une économie saine.

Nonobstant les efforts considérables que je viens de décrire, nous devons reconnaître que les conditions de sécurité en Iraq restent pour nous une préoccupation essentielle, comme pour la communauté internationale et le peuple iraquien et qu'il reste nécessaire d'améliorer durablement la situation sur le plan de la sécurité, particulièrement au centre du pays. Aucun d'entre nous ne veut voir se répéter les terribles événements auxquels nous avons assisté entre la fin de l'été et l'automne et qui, nous le reconnaissons, ont eu

une incidence sur la présence civile de la communauté internationale en Iraq. L'objectif de la poursuite des efforts d'amélioration de la sécurité que j'ai décrits, ainsi que de nos efforts pour améliorer les services de base et accroître le pouvoir d'action du peuple iraquien est de renforcer la stabilité et la sécurité que nous souhaitons tous. Nous sommes déterminés à voir ces efforts réussir.

Puisque j'ai déjà discuté en détail des événements actuellement en cours sur le plan de la politique nationale iraquienne, je voudrais maintenant m'arrêter un moment sur l'évolution politique au niveau local. La transition démocratique de l'Iraq dépend de la vitalité et de l'efficacité des institutions iraquiennes au niveau local, où sont prises la plupart des décisions qui influent sur la vie des personnes. Les autorités locales sont à la base de la démocratie et favorisent la stabilité sociale en permettant aux citoyens d'avoir voix au chapitre quant au mode de fonctionnement de leur Gouvernement.

Le fonctionnement quotidien du Gouvernement iraquien est désormais entre les mains des Iraquiens. Dans tout le pays, des conseils de quartier, de district et de province représentent auprès du Conseil de gouvernement iraquien les besoins et les opinions de ceux qui dépendent d'eux. Ces institutions se chargent de fournir les services essentiels et encouragent la participation des citoyens à la prise de décisions. Il y a des conseils municipaux dans toutes les grandes villes et la plupart des villes moyennes et des conseils de provinces provisoires ont été formés dans tout le pays. Deux cents conseils consultatifs de quartier aident à fournir l'approvisionnement en eau, les services d'éducation, d'assainissement public, de santé et d'électricité. De plus en plus de conseils se chargent de la budgétisation et de la gestion de leurs propres ressources. Par exemple, dans chacun des 88 quartiers de Bagdad, les citoyens ont librement choisi leurs représentants aux conseils de gouvernement locaux. Ceux-ci choisissent à leur tour les membres de neuf conseils de district et d'un conseil municipal de 37 membres.

De façon générale, plus de 800 membres de conseils démocratiquement sélectionnés travaillent d'arrache-pied au service de leurs concitoyens. Ils comprennent des Sunnites, des Chiïtes et des Chrétiens, des Arabes et des Kurdes – et plus de 75 femmes. Au cours des prochains mois, la Coalition continuera de travailler avec le Conseil de

gouvernement pour promouvoir une participation citoyenne diverse et représentative au sein des communautés et entre elles en Iraq. Nous nous efforcerons de renforcer la transparence financière et l'obligation redditionnelle ainsi que la capacité des administrations locales à fournir les services municipaux essentiels.

Le responsable du Bureau chargé du Programme Iraq, M. Benon Sevan, a présenté un long exposé au début de cette semaine sur la fin du programme « pétrole contre nourriture » et hier, le Secrétaire général a également traité du sujet. Je voudrais rendre hommage à M. Sevan, au Bureau chargé du Programme Iraq et aux institutions des Nations Unies ayant travaillé en Iraq, dans des conditions difficiles, pour leur contribution à répondre aux besoins humanitaires du peuple iraquien.

Avant de terminer et de passer la parole à l'Ambassadeur Jones Parry, je voudrais évoquer le désarmement de l'Iraq. Le 16 juin, l'Iraqi Survey Group (ISG) a assumé la responsabilité de la mission de recherche et d'élimination des armes de destruction massive, des dispositifs de lancement de missiles interdits et d'infrastructures connexes iraquiens. Dirigé par l'ancien inspecteur de l'Agence internationale de l'énergie atomique, David Kay, et le général de l'armée américaine, Keith Dayton, le Groupe comprend du personnel militaire et civil. Il comprend du personnel de la Coalition des États-Unis, du Royaume-Uni et d'Australie ainsi que des experts de l'ancienne Commission spéciale des Nations Unies sur l'Iraq ayant une expérience directe du terrain en Iraq.

Le Groupe comprend deux entités – l'une pour l'exploitation, dirigée par l'Agence de renseignements de la défense des États-Unis, et l'autre, pour la neutralisation et l'élimination, conduite par l'Agence de défense américaine chargée de la réduction des menaces. Le Groupe a consolidé les efforts liés aux armes de destruction massive des diverses opérations de collecte d'informations actuellement en cours en Iraq au niveau d'un quartier général national, en vue de mieux exploiter des renseignements en évolution. Recourant à des équipes de réaction rapide, le Groupe enquête sur des sites suspects sur la base d'informations provenant d'interrogatoires et de renseignements de civils iraquiens. Le Groupe examine systématiquement les sites existants déjà identifiés par les services de renseignements.

En octobre, un rapport intérimaire sur les activités du Groupe à ce jour a énuméré plusieurs violations par l'Iraq de ses obligations au titre des résolutions du Conseil de sécurité, dont des efforts délibérés pour dissimuler aux Nations Unies des équipements et des activités de programmes liés aux armes de destruction massive durant les inspections ayant commencé fin 2002, des laboratoires clandestins et des lieux sûrs des services de sécurité contenant des équipements soumis au contrôle des Nations Unies et permettant des recherches continues sur les armes chimiques et biologiques ainsi que des plans et des études avancées pour de nouveaux missiles de longue portée atteignant au moins 1 000 kilomètres, bien au-delà de la limite des 150 kilomètres imposée par les Nations Unies. Une masse d'informations, élaborées à travers des visites sur site et l'exploitation de documents irakiens saisis, confirme que l'Iraq a délibérément dissimulé des équipements et du matériel aux inspecteurs des Nations Unies à leur retour en 2002. C'est un effort important qui continuera d'exiger beaucoup de temps et de ressources.

Pour terminer, je dirais que les Irakiens ont une longue histoire dont ils peuvent être fiers. Nous espérons que les progrès se poursuivront sur tous les fronts afin que le peuple irakien travaille à l'avènement d'un pays nouveau, stable et sécurisé.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Negroponte de son exposé exhaustif.

Sir Emyr Jones Parry (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Poursuivant les propos de l'Ambassadeur Negroponte, je voudrais à présent présenter au Conseil les principaux points liés à la fourniture des services de base, aux questions économiques et de reconstruction, aux droits de l'homme et à la justice. Je distribuerai une note qui fournit des détails, et je me limiterai donc aux points essentiels.

À la suite de la chute du régime de Saddam, l'Autorité provisoire de la Coalition s'efforce d'assurer le rétablissement rapide des réseaux de distribution et des services de base. Au mois d'août, les systèmes de distribution alimentaire étaient totalement rétablis et les efforts de l'Autorité, en partenariat avec les Irakiens et les organisations humanitaires, ont porté sur l'accroissement de l'approvisionnement en eau et de la production d'électricité et de pétrole.

S'agissant de l'eau et de l'assainissement, les projets dans le pays assurent une eau plus propre et en

plus grande quantité à plus de 14,5 millions d'Irakiens. À Bagdad, plus de 1 700 pannes importantes dans les réseaux de distribution d'eau ont été réparées, 90 stations de pompage des eaux usées ont été remises en état et la collecte des déchets dans la ville a commencé. Un travail se fait également en dehors de Bagdad.

S'agissant de l'électricité, des travaux d'augmentation de la production électrique ont conduit à une production de plus de 4 400 mégawatts, dépassant le niveau d'avant le conflit. L'objectif est d'atteindre une production de 6 000 mégawatts d'ici l'été 2004, et 9 000 mégawatts – ce qui représente 2 000 mégawatts de plus par rapport à la demande estimée – au cours du printemps 2005.

S'agissant du pétrole, il y a eu une augmentation graduelle des quantités de pétrole produit et exporté d'Iraq, atteignant récemment près de 2,2 millions de barils par jour, dont 1,3 millions environ ont été exportés.

Dans le secteur des transports, l'aéroport international de Bagdad est en réparation et en rénovation dans le cadre d'un contrat de 17,5 millions de dollars. Le port d'Oum Qasr fonctionne et sa capacité est nettement supérieure à celle d'il y a plusieurs années, avec la rénovation complète de ses installations de réception de céréales. Des travaux ont également eu lieu sur certaines infrastructures routières et ferroviaires vitales.

S'agissant des communications, des travaux sont en cours pour rétablir des équipements endommagés et reconstruire le système de fibre optique de l'Iraq, permettant des appels interurbains et le fonctionnement de réseaux de communication pour les services essentiels. Trois réseaux de téléphones mobiles devraient commencer à fonctionner d'ici janvier. L'objectif est d'accroître le nombre de connexions Internet de 4 500, sous le régime de Saddam, à 50 000 d'ici janvier, en attendant d'autres augmentations ultérieures.

Dans le secteur de la santé, qui est un domaine vital, presque l'ensemble des 240 hôpitaux en Iraq fonctionnent et l'accès aux soins de santé n'est plus utilisé comme un outil politique. Avec l'aide de l'UNICEF, plus de 30 millions de vaccins ont été achetés et distribués par le ministère de la santé. Environ 3 millions d'enfants irakiens de moins de cinq ans ont été vaccinés alors que plus de 100 000

femmes enceintes, de femmes qui allaitent et d'enfants mal nourris ont reçu des compléments alimentaires riches en protéine.

Dans le secteur de l'enseignement, la plupart des écoles avaient rouvert à la fin du mois de juin, avec environ 5,5 millions d'enfants se présentant aux examens en juin et en juillet. Grâce au bon travail d'organisations non gouvernementales, la Coalition a rénové 1 595 écoles et travaille encore sur 200 autres – un programme qui emploie plus de 35 000 Iraquiens. Les établissements d'enseignement supérieur iraqiens ont reçu 97 000 demandes pour l'année universitaire 2003/04, soit une augmentation de plus de 50 % par rapport à l'année précédente. Les 22 universités du pays ont rouvert leurs portes, tout comme 43 écoles techniques.

Dans le domaine de la gestion économique, le Ministre des finances a présenté, le 13 octobre, les détails du budget de 2004 pour l'Iraq. C'est la première fois depuis plusieurs décennies que les ressources de l'Iraq vont servir à subvenir aux besoins du peuple iraquien, au lieu de financer les appétits de guerre, l'oppression et la décadence. Les détails de ce budget, ainsi que le statut du Fonds de développement pour l'Iraq sont accessibles en toute transparence sur le site Web de l'Autorité provisoire de la coalition.

Une nouvelle série de billets de banques remplace les deux devises iraqiennes actuellement en circulation. L'échange, qui porte sur plus de 2 000 tonnes de nouveaux billets de banque, a commencé le 15 octobre et va bon train. La Banque centrale iraquienne est désormais indépendante.

Le chômage reste un grand problème pour l'Iraq. De nouveaux travaux publics ont donné du travail à des centaines de milliers de personnes, tandis que de grands programmes de création d'emplois ont également été mis en place. Néanmoins, l'on ne pourra réduire de façon durable le taux élevé de chômage qu'en réussissant à passer d'une économie étatique centralisée à une économie de marché libéralisée. Un mécanisme de crédit a été mis en place à l'intention des petites et moyennes entreprises afin de favoriser la croissance d'une industrie nationale. Des règles relatives à l'investissement étranger direct ont été instaurées pour attirer de nouveaux capitaux. Et un nouveau régime tarifaire favorable au commerce a été adopté par le Conseil de gouvernement.

Ces mesures, prises en consultations étroites avec les institutions financières internationales, devraient favoriser chez le peuple iraquien et dans la communauté internationale un nouveau climat de confiance à l'égard des finances publiques et de la gestion économique de l'Iraq.

L'Ambassadeur Negroponte a expliqué comment la communauté internationale a agi de concert pour aider à la reconstruction de l'Iraq, comme on en a eu la preuve manifeste à Madrid le mois dernier. L'évaluation des besoins réalisée par la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et le Groupe des Nations Unies pour le développement, ainsi que les 33 milliards de dollars qui ont été annoncés en réponse à cette évaluation contribueront pour beaucoup à la création d'un Iraq démocratique, libre et prospère.

Pour continuer à aider à reconstruire le pays, il est indispensable que les États Membres s'acquittent au plus tôt des obligations prévues au titre de la résolution 1483 (2003) relativement au transfert des fonds de l'ancien régime au Fonds de développement pour l'Iraq. Un grand nombre d'États Membres détiennent des avoirs considérables gelés depuis 1990. Il ne faudrait pas que ces fonds restent inutiles.

En outre, la communauté internationale devra convenir d'une solution juste et durable au problème de la dette extérieure de l'Iraq. Plus vite ce problème sera réglé, plus l'Iraq sera à même de rétablir sa cote de crédit et d'avoir accès aux marchés financiers internationaux pour financer la reconstruction et le développement. Le Club de Paris a publié une évaluation des revendications de ses membres vis-à-vis de l'Iraq, tandis que le Fonds monétaire international a demandé à d'autres créanciers officiels de fournir des données. Les créanciers devraient désormais coopérer afin que l'on puisse trouver rapidement une solution juste et durable au problème de la dette de l'Iraq.

Je souhaiterais à présent passer à la question des droits de l'homme, y compris la parité entre les sexes et la justice. Les estimations selon lesquelles jusqu'à 300 000 personnes seraient enterrées dans des charniers partout dans le pays illustrent le mépris total dans lequel le régime précédent tenait les droits de l'homme. Les enquêtes relatives à ces charniers sont un problème extraordinairement complexe qui ne sera pas réglé avant de nombreuses années.

Dans le cadre de la création d'une culture des droits de l'homme dans l'Iraq d'après-Saddam, l'Autorité provisoire de la coalition a promulgué des lois interdisant la torture et les traitements inhumains, cruels et dégradants, ainsi que la discrimination exercée par les détenteurs de charges publiques; et des lois garantissant des conditions carcérales sûres et humaines. L'Autorité provisoire de la coalition et les Gouvernements des États-Unis et du Royaume-Uni facilitent également les efforts visant à renforcer la société civile et l'éducation en matière de droits de l'homme en diffusant l'information et la formation et en appuyant les activités des organisations non gouvernementales locales.

La constitution du nouveau Ministère des droits de l'homme indique clairement que l'oppression n'a plus droit de cité en Iraq. Nous croyons que les responsables des atrocités commises par le passé doivent être jugés dans le cadre d'un processus dirigé par l'Iraq. Avec l'aide de l'Autorité provisoire de la coalition, un comité du Conseil de gouvernement rédige le statut et le règlement intérieur d'un tribunal spécial iraquien.

Pour ce qui est de la question des femmes, nous encourageons activement leur participation à la reconstruction de l'Iraq, conformément à la résolution 1325 (2000). Nous espérons que les dirigeants irakiens considéreront qu'il s'agit là d'une dimension importante et cruciale à l'instauration de la démocratie. La présence d'au moins trois femmes au Conseil de gouvernement a donné aux femmes une base sur laquelle s'appuyer. Mais il faut en faire davantage pour leur assurer une voix continue et forte au chapitre, en particulier dans l'Assemblée nationale de transition et le Gouvernement provisoire national.

Le rétablissement de l'ordre dépend, en partie, de l'élaboration d'un système judiciaire pleinement opérationnel. L'Iraq dispose aujourd'hui d'une cour pénale centrale qui juge les crimes graves commis depuis le 19 mars 2003. Plus de 600 juges irakiens président plus 500 tribunaux irakiens distincts. Quelque 300 cas sont déjà passés en jugement. La supervision du système judiciaire de l'Iraq dépend du Conseil des juges, organe nouvellement rétabli qui avait été aboli en 1979 par le régime précédent. Le code pénal a été amendé et de nouveaux droits y ont été incorporés : le droit à un avocat; le droit de ne pas s'accuser soi-même; le droit d'être informé de ses

droits fondamentaux; et l'exclusion absolue de toute preuve obtenue sous la torture.

Je dirai pour terminer que l'Iraq est un pays qui sort à peine de plusieurs décennies brutales. Il est presque impossible de comprendre la profondeur des souffrances humaines et des dégâts provoqués par Saddam. Il faudra des dizaines d'années pour que le pays fasse face à ces souffrances.

Bien que ce rapport ait essentiellement porté – et à juste titre – sur des domaines où des progrès ont été réalisés, il ne faudrait sous-estimer ni l'ampleur de la tâche qui nous attend, ni l'importance de ce qui reste à faire. L'évaluation des besoins qui a été faite à la suite de la Conférence de Madrid souligne l'énormité des problèmes. La gravité de la situation en matière de sécurité – problème auquel nous nous attaquons avec détermination – continue d'avoir des incidences sur nos efforts. Et il faudra continuer à prendre des mesures pour corriger le résultat d'années de sous-investissements et de détournements de ressources, les effets des sanctions et le taux élevé de chômage. Nous devons continuer à réagir et à nous adapter face aux problèmes et aux difficultés inévitables qui surgiront sur le terrain.

Mais malgré tout cela, l'Iraq a aujourd'hui un immense potentiel. Déjà, grâce au talent à la créativité du peuple iraquien et des organisations humanitaires des Nations Unies, nous avons commencé à faire une différence.

Plus important encore, nous disposons aujourd'hui d'un calendrier pour une réforme constitutionnelle et des élections qui remettront le pays là où il devrait être : entre les mains du peuple iraquien. Pour réussir, ce dernier aura besoin de l'appui et de l'engagement continus de la communauté internationale, ainsi que de l'assistance – si possible – de l'ONU. À cet égard, les promesses de contributions faites à la Conférence de Madrid ont été la preuve de la volonté croissante de la communauté internationale de donner à l'Iraq les moyens d'un nouveau départ. On ne peut pas laisser les récents attentats, terribles et désespérés, y compris ceux commis contre les organisations mêmes qui aident l'Iraq dans ses efforts de reconstruction, avoir gain de cause.

Plus nous faisons de la reconstruction de l'Iraq un effort collectif, plus vite le peuple iraquien réalisera l'avenir radieux qu'il mérite. La régénération d'un Iraq libre et stable est de notre intérêt à tous.

Le Président (*parle en anglais*) : Comme il n'y a pas de listes d'orateurs, j'invite les membres du Conseil qui veulent prendre la parole à en informer le secrétariat.

M. de la Sablière (France) : Je remercie les collègues des États-Unis et du Royaume-Uni pour l'exposé qu'ils viennent de faire au Conseil de sécurité, en application de la résolution 1483 (2003).

Je souhaite à mon tour maintenant faire les quelques commentaires suivants.

Comme l'ont relevé mes collègues des États-Unis et du Royaume-Uni, des progrès significatifs ont été accomplis au cours de cette période. Certains services publics ont été rétablis ou sont en passe de l'être : la plupart des écoles et des hôpitaux ont ainsi rouvert et fonctionnent; la production et la fourniture d'électricité ont dans l'ensemble été rétablies à des niveaux comparables à ceux d'avant-guerre. La crise humanitaire redoutée n'a pas eu lieu : les marchés sont approvisionnés; la distribution de l'aide alimentaire a pu se poursuivre, notamment dans le cadre du programme « pétrole contre nourriture ». La Conférence de Madrid a suscité une mobilisation encourageante pour engager la reconstruction de l'Iraq.

Après trois décennies de tyrannie, plus de 12 ans d'un régime de sanctions inédit par sa rigueur et après trois guerres meurtrières, ces progrès étaient attendus par le peuple iraquien. Ils sont nécessaires pour lui redonner confiance dans l'avenir. Ensemble, nous devons ainsi faire en sorte qu'ils se poursuivent. La France rend hommage à l'action de ceux qui, Iraquiens ou étrangers, agissant à titre national, dans le cadre des agences et programmes des Nations Unies ou dans celui des organisations non gouvernementales, ont pris et continuent de prendre une part active à ces progrès, parfois au prix de leur vie. Je n'oublie pas non plus les efforts considérables entrepris par les pays membres de la Coalition dans le cadre de leurs responsabilités de puissances occupantes.

Malheureusement, ces progrès, aussi positifs et réels soient-ils, risquent d'être occultés par l'extension continue de la violence à laquelle nous avons assisté au cours de la même période. Les attentats et les attaques se multiplient, toujours plus meurtriers, frappant désormais indistinctement les personnels des organisations internationales, des organisations non gouvernementales, les forces de la coalition et surtout les Iraquiens eux-mêmes, qui en sont les premières

victimes. Face à ces actes criminels et odieux, la condamnation la plus ferme et la répression sont nécessaires. Mais elles ne suffisent pas. Le maintien de l'état d'occupation alimente dans la population iraquienne un ressentiment et des frustrations croissantes qu'exploitent les extrémistes pour étendre leur audience et justifier la violence. C'est pourquoi nous plaidons depuis la fin du conflit pour une restauration rapide de la souveraineté iraquienne et la fin de l'occupation.

Nous avons ainsi salué l'approche nouvelle consacrée par l'accord signé à Bagdad le 15 novembre entre le Conseil de gouvernement et l'Autorité provisoire de la Coalition. L'accord reconnaît en effet que la restauration de la souveraineté iraquienne doit constituer la première étape de la transition politique, avec l'établissement d'un gouvernement provisoire pleinement responsable. C'est dans ce cadre que les Iraquiens pourront ensuite, à leur rythme, définir des arrangements constitutionnels permanents et organiser des élections pour choisir librement leurs dirigeants.

Nous ne pouvons gâcher cette opportunité, qui pourrait être la dernière. Nous devons ainsi faire en sorte que cette nouvelle approche permette effectivement d'enrayer la violence et d'engager sur des bases solides le relèvement politique et la reconstruction économique de l'Iraq. Pour ce faire, nous devons veiller à ce que la mise en oeuvre de l'accord de Bagdad ne crée pas de nouvelles divisions. Elle doit rassembler. Il est en effet urgent de reconstruire un consensus, aussi bien en Iraq, au niveau régional, qu'au sein de la communauté internationale.

Pour atteindre ce triple objectif, plusieurs éléments nous semblent essentiels.

D'abord, il faut sans attendre élargir la base sociale et politique du processus politique. Tous les Iraquiens opposés à la violence ou qui acceptent de renoncer à la violence doivent être associés à ce processus, y compris ceux qui en ont été exclus jusqu'à présent ou qui s'en sont exclus. Chaque Iraquien doit pouvoir se reconnaître dans les institutions qui seront établies.

Il est également indispensable d'associer et de responsabiliser tous les États de la région, sans exception, pour permettre à l'Iraq de réintégrer son environnement régional. Il est essentiel aussi que les Nations Unies soient mises en mesure d'apporter en toute indépendance leur légitimité et leur soutien pour

accompagner la transition en Iraq à chacune de ses étapes.

Nous comprenons les préoccupations exprimées par le Secrétaire général pour la sécurité de ses personnels. C'est pourquoi nous avons proposé, dans un premier temps, la nomination d'un envoyé spécial du Secrétaire général de l'ONU. Sans résider en Iraq de façon permanente, il pourrait dès le début contribuer à engager les Iraquiens et les pays de la région dans le processus de transition, confortant ainsi sa légitimité. Nous espérons que le représentant que le Secrétaire général pourrait nommer prochainement pourra s'acquitter de cette tâche essentielle.

L'idée a été émise d'une conférence nationale sous les auspices de l'ONU qui rassemblerait l'ensemble des sensibilités et des groupes iraqiens, à laquelle les pays de la région devraient être invités avec d'autres. Cette idée mérite un examen attentif. Elle pourrait être discutée avec les Iraquiens.

Enfin, le transfert de responsabilités effectives aux Iraquiens doit se poursuivre sans attendre l'échéance du mois de juin 2004, comme le prévoit le paragraphe 6 de la résolution 1511 (2003). Il est essentiel que le gouvernement provisoire qui sera établi à cette date puisse exercer alors la plénitude de la souveraineté de l'Iraq.

Autant que l'approche retenue par l'accord de Bagdad, que nous saluons, c'est en effet les conditions de sa mise en oeuvre qui détermineront son succès. Le changement d'approche ne doit pas se limiter à une inversion des étapes de la transition politique. Il doit aussi se traduire par une recherche de la participation du plus grand nombre, en Iraq et en dehors. Ceci devrait être reflété par le Conseil de sécurité s'il était amené à se prononcer sur l'approche nouvelle consacrée par l'accord de Bagdad.

M. Pleuger (Allemagne) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je remercie nos collègues des États-Unis et du Royaume-Uni de nous avoir présenté l'état de la mise en oeuvre de la résolution 1483 (2003) du Conseil de sécurité, en particulier pour leur évaluation des conditions de sécurité et des progrès enregistrés dans les secteurs humanitaire et économique, ainsi que pour leur rapport sur l'évolution politique.

En ce qui concerne l'évolution politique, nous prenons note de la conclusion récente de l'accord sur le processus politique par le Conseil de gouvernement et

l'Autorité provisoire de la Coalition. Nous sommes encouragés par la décision d'établir un calendrier permettant le transfert de la souveraineté à un Gouvernement iraquien de transition et d'inverser la séquence du processus de transition politique. Nous estimons que c'est un progrès marquant.

À l'évidence, ce plan doit être évalué compte tenu de l'évolution de la situation en matière de sécurité. Il reste encore à préciser certains aspects qui méritent un examen approfondi. Il nous faudra également examiner comment renforcer la légitimité du processus de transfert de souveraineté. Il importe de se demander comment imprimer l'élan voulu pour contribuer à la stabilisation de la situation en matière de sécurité dans le pays. Nous estimons donc que placer, dans un contexte international plus large, l'accord conclu entre M. Bremer et le Conseil de gouvernement aiderait à faire passer le message voulu aux Iraquiens. Ce message devrait indiquer que le processus a, en effet, changé radicalement.

Si nous examinons les trois problèmes auxquels nous sommes confrontés à l'heure actuelle en Iraq – la sécurité, la reconstruction et le processus politique –, il est clair, à mon sens, que les questions de sécurité et de reconstruction doivent être traitées principalement par l'Autorité provisoire de la Coalition. À cet égard, l'Autorité a un rôle de premier plan à jouer pour autant que nous puissions le prévoir.

Par ailleurs, la sécurité et la reconstruction sont, à l'évidence, liées au processus politique, et le processus politique devrait donner nécessairement l'impression de faciliter la sécurité et la reconstruction dans le pays. Quand nous débattions de la résolution 1511 (2003), je pense que la teneur de l'amendement franco-allemand visait la transmission d'un tel message politique. Le changement de stratégie, tel qu'il apparaît dans l'accord passé entre M. Bremer et le Conseil de gouvernement, reflète dans une certaine mesure ce que nous avons déclaré lors de la présente discussion.

J'ai le sentiment que, dans le processus politique, il nous faut examiner quatre principaux éléments. Premièrement, nous estimons qu'il est impératif pour l'ONU de jouer un rôle dynamique pour conférer la légitimité voulue au processus jusqu'à ce que nous ayons en place un gouvernement iraquien légitimé par des élections démocratiques. Deuxièmement, nous devons, à notre sens, envisager d'élargir les bases du processus politique afin d'inclure toutes les forces

politiques et de la société en Iraq, qui sont prêtes à coopérer pacifiquement et qui rejettent la violence et le terrorisme. Le troisième élément important est la définition et l'examen du rôle de ses voisins car, pour parvenir à stabiliser l'Iraq politiquement, économiquement et sur le plan de la sécurité, nous devons nous assurer que l'Iraq s'intègre de nouveau dans la région en tant que nouvel État démocratique. Le quatrième élément est que nous devrions envisager la tenue d'une conférence internationale – qui a déjà été proposée – afin de rallier les Iraquiens, leurs voisins et d'autres dans un effort commun pour stabiliser le processus politique et économique. Nous y sommes parvenus dans une autre situation donnée – l'Afghanistan. Pourquoi ne pas reprendre ce modèle s'il peut aider à stabiliser et à faire progresser le processus qui est sur le point de commencer?

Pour terminer, Je tiens à déclarer, que face à la recrudescence de la violence et du terrorisme – non seulement en Iraq mais aussi dans d'autres pays, comme ces derniers jours l'ont cruellement démontré – il est impératif de créer un ordre international fondé sur la coopération et l'intégration, et centré sur l'ONU. C'est, à mon sens, la voie qui doit mener vers un Iraq stable et restituer la souveraineté au peuple iraquien.

M. Muñoz (Chili) (*parle en espagnol*) : Je remercie les ambassadeurs des États-Unis et du Royaume-Uni de leurs rapports sur la situation en Iraq, conformément au paragraphe 24 de la résolution 1483 (2003).

L'évolution de la situation en Iraq continue indubitablement de retenir l'attention de l'opinion mondiale. Depuis la présentation du dernier rapport au Conseil, nous avons assisté à des actes de violence perpétrés par des éléments partisans de l'ancien régime qui cherchent à imposer leurs changements. Certes, la tâche de la reconstruction des institutions démocratiques dans un pays qui a été sous l'emprise d'un despote n'est pas facile, étant donné la résistance des secteurs de la société qui ont perdu leurs privilèges. De plus, la tâche de l'édification et de la consolidation de la paix est toujours plus difficile que celle qui a consisté à renverser un régime dictatorial.

Les actes des extrémistes – comme nous avons pu le constater – visent non seulement les forces de la Coalition, mais l'ONU et d'autres organisations internationales. Le lâche attentat perpétré contre le Bureau de l'ONU le 19 août ainsi que l'attaque contre

le siège du Comité international de la Croix-Rouge prouvent sans équivoque l'intention d'isoler la population de l'aide et de l'influence de la communauté internationale. Nous sommes convaincus que ceux qui se livrent à ces attentats criminels ne sont que des groupes minoritaires qui ne peuvent pas incarner le sentiment de la majorité de la population iraquienne qui, à notre avis, souhaite une société plus libre, plus démocratique et plus prospère, et vivre en paix.

Vu la situation qui prévaut en matière de sécurité, le Secrétaire général s'est vu dans l'obligation de retirer provisoirement de Bagdad la totalité du personnel international. Nous regrettons cette décision mais nous la comprenons et la respectons pour les mêmes raisons pour lesquelles elle a été prise. Nous savons que les activités des Nations Unies continueront d'être menées par le personnel local mais nous espérons que la situation en matière de sécurité permettra à l'ONU de s'acquitter le plus rapidement possible du rôle conféré par les résolutions 1483 (2003) et 1511 (2003). Nous savons que le Secrétaire général est tout à fait disposé à cet égard.

Nous voudrions nous associer à la communauté internationale pour manifester notre douleur pour les victimes des attentats terroristes survenus ces jours derniers à Bagdad et à Nassiriya, notamment les attentats d'aujourd'hui contre des hôtels et autres installations à Bagdad. Il semble que le monde soit confronté comme jamais auparavant au danger du terrorisme et que la communauté internationale, et certains pays en particulier, connaissent un réveil brutal face à la réalité de cette menace qui ne connaît pas de frontières.

Le terrorisme utilise ses réseaux de soutien fondés sur un système mondialisé de transfert de personnes, de fonds et d'armes, dans le but de perpétrer des attentats terroristes non seulement en Iraq mais dans de nombreux endroits du monde, comme nous en témoignent quotidiennement les médias. Ce nouveau terrorisme mondial ne peut être combattu que par une action commune et concertée de la communauté internationale, en particulier la présente Organisation. Ainsi, nous nous devons de renforcer les mesures prises par le Conseil de sécurité concernant le fléau du terrorisme.

Dans le cadre de la riposte mondiale de la communauté internationale face au terrorisme, nous ne

devons pas oublier la pauvreté, l'injustice et la misère quotidienne que connaissent des millions d'êtres humains, lesquelles, conjuguées avec le désespoir, représentent un bouillon de culture dans lequel se recrutent de nouveaux extrémistes.

C'est avec intérêt que nous avons pris connaissance du plan annoncé le 15 novembre de transférer la souveraineté au peuple iraquien au cours des prochains mois, conformément aux dispositions de la résolution 1511 (2003). Ceci inclut le transfert de la responsabilité de créer de nouvelles institutions nationales en Iraq, dans un cadre démocratique de respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales ainsi que de respect des minorités, et avec une large participation de tous les secteurs démocratiques, y compris les femmes.

Nous remercions les États-Unis de l'information relative à l'annonce faite par le Conseil de gouvernement de l'Iraq des nouvelles dispositions institutionnelles qui prévoient, pour le début de l'année 2004, l'adoption d'une loi cadre qui comprendra des procédures pour la formation, à la mi-2004, d'une Assemblée nationale de transition composée de personnalités élues par les différents conseils provinciaux.

La nomination d'une assemblée nationale et d'un gouvernement provisoire doté de pouvoirs souverains constituera une mesure décisive pour la dévolution de la souveraineté – mesure que le Conseil de sécurité a demandée. Nous espérons que ce processus pourra aboutir en 2005 grâce à l'élection au suffrage universel d'une assemblée constituante chargée de rédiger une nouvelle constitution suite à laquelle – si elle est approuvée par référendum – des élections auront lieu, pour la première fois dans l'histoire de l'Iraq, pour choisir un nouveau gouvernement démocratique libre.

Nous espérons que l'on pourra officialiser ces dispositions encore plus que ce ne fut le cas lors de l'exposé fait par le Conseil de gouvernement de l'Iraq devant le Conseil de sécurité. Bien entendu, nous sommes inquiets du fait que sur ces mesures pèse la menace de la situation sécuritaire aujourd'hui et probablement pour tout l'avenir prévisible. Toutefois, nous faisons face à une étape importante et décisive pour construire un nouvel Iraq, un Iraq plus stable, plus démocratique, plus indépendant, qui soit en paix avec lui-même et avec ses voisins et assisté par l'appui solide et soutenu de la communauté internationale sur

les plans politique, humain et financier, comme nous l'avons vu à Madrid.

Pour terminer, je voudrais dire que le Chili est prêt à coopérer en prêtant son assistance pour le développement de l'agriculture, pour l'alimentation des enfants d'âge scolaire et pour les autres domaines de l'aide humanitaire que nous avons identifiés, cela afin de contribuer dans une certaine mesure à l'objectif visant à rétablir la souveraineté du peuple iraquien et d'aider à la reconstruire les institutions de base d'un État démocratique.

M. Wang Guangya (Chine) (parle en chinois) : La délégation chinoise souhaiterait remercier les Ambassadeurs des États-Unis et du Royaume-Uni des exposés qu'ils nous ont faits. Nous avons pris note des efforts déployés par l'Autorité provisoire de la Coalition concernant la mise en œuvre de la résolution 1483 (2003) du Conseil de sécurité. Depuis que le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1511 (2003), la situation en Iraq a connu plusieurs faits nouveaux. Je souhaiterais à cet égard faire quelques observations.

Nous avons tout d'abord pris note de l'annonce qui a été faite le 15 novembre de l'accord conclu entre le Conseil de gouvernement et l'Autorité provisoire de la Coalition. Nous nous félicitons de l'adoption de cet accord aux termes duquel une administration de transition sera créée pour le mois de juin prochain et – avant la fin de l'année 2004 – le processus constitutionnel et l'élection d'un nouveau gouvernement seront achevés. Nous espérons que cela contribuera véritablement au plein rétablissement de la souveraineté iraquienne. Nous nous attendons à ce que le Conseil de gouvernement, conformément aux dispositions de la résolution 1511 (2003), présente le 15 décembre au Conseil de sécurité un calendrier concernant le processus constitutionnel et les élections générales.

Deuxièmement, nous avons toujours plaidé en faveur du rôle dirigeant que devraient jouer les Nations Unies dans la reconstruction de l'Iraq. Nous avons également pris note des aspirations du Conseil de gouvernement à cet égard. Nous espérons que, lorsque les conditions le permettront, l'ONU sera rapidement en mesure de jouer un rôle important dans le processus politique en Iraq et dans le processus de reconstruction économique du pays. Cela sera de très grande importance pour le rétablissement rapide de la stabilité de l'Iraq.

Troisièmement, nous sommes profondément préoccupés par le fait que la situation sécuritaire en Iraq ne s'est pas été encore améliorée. Nous espérons que l'Autorité provisoire de la Coalition prendra de nouvelles mesures efficaces pour améliorer rapidement la situation sécuritaire en Iraq afin que soit créé un environnement propice à la reconstruction de ce pays.

M. Lavrov (Fédération de Russie) (*parle en russe*): Nous aussi, nous aimerions remercier l'Ambassadeur Negroponte et l'Ambassadeur Jones Parry de leurs exposés. Nous notons que la Coalition, de concert avec les Iraquiens, ne ménage aucun effort pour rétablir des conditions de vie normale dans le pays et restaurer l'économie et l'infrastructure. Nous constatons également que les États-Unis et le Royaume-Uni ont joué un rôle important, de concert avec les autres membres du Conseil de sécurité, pour garantir la clôture du programme « pétrole contre nourriture » et qu'ils ont réaffirmé l'obligation de la Coalition de régler les questions non résolues.

Nous constatons également avec satisfaction que le Conseil international consultatif et de contrôle du Fonds a finalement été créé et nous espérons que les rapports de cette instance seront bientôt présentés. Il s'agit d'un mécanisme clef qui a été créé en vertu de la résolution 1483 (2003) et qui garantit la transparence de l'économie iraquienne. Nous Notons également les efforts qui ont été déployés pour créer une armée iraquienne, une force de sécurité iraquienne, une police iraquienne et un service des frontières iraquien. L'Ambassadeur Negroponte a parlé de cette question en détail. Nous espérons que ce travail sera conduit avec diligence et efficacité.

L'exposé a aussi cependant précisé – et nous sommes tous conscients de ce fait – que la situation sécuritaire en Iraq demeure grave. Selon notre évaluation, elle continue d'empirer. Nous condamnons bien entendu les attentats terroristes. Quelles que soient les cibles de tels attentats, des personnes innocentes en souffrent. Il faut condamner de tels attentats et lutter contre eux. Nous ne disposons d'aucune information quant à la façon dont des opérations spécifiques sont menées contre ceux qui organisent et commettent les attentats terroristes, mais nous pensons que tout recours à la force devrait bien entendu être proportionnel; il ne faut épargner aucun effort pour empêcher que des civils innocents n'en souffrent.

Nous sommes reconnaissants à l'Ambassadeur Negroponte d'avoir fait mention de la question du désarmement dans son exposé. Toutefois, nous ne comprenons franchement pas la raison pour laquelle la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies (COCOVINU) et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) n'ont pas essayé d'obtenir davantage d'informations en ce qui concerne les efforts menés par la Coalition. À ce que nous avons entendu dire, un rapport a été établi au mois d'octobre par un groupe d'enquête créé par la Coalition. Nous ne voyons pas pourquoi le rapport n'a pas pu être transmis aux experts de la COCOVINU et de l'AIEA, d'autant que nous devrions très bientôt recevoir le rapport périodique de la COCOVINU.

Nous n'avons rien entendu dans l'exposé à propos des personnes qui ont disparu depuis la première guerre du Golfe. La question des avoirs koweïtiens n'a pas été abordée non plus. Nous espérons que ces questions feront l'objet d'un débat en décembre, lorsque le Secrétaire général soumettra son rapport périodique au Conseil de sécurité, bien que nous voudrions en fait en savoir davantage à propos de ce que fait la coalition en la matière, ainsi que des résultats de son action.

Comme les orateurs qui m'ont précédé, je prends note de l'accord qui a été conclu entre la coalition et le Conseil de gouvernement de l'Iraq. Nous saluons les efforts visant à conférer à ce processus politique une dynamique nouvelle. La Russie a toujours plaidé en faveur de l'accélération du processus consistant à rétablir la souveraineté de l'Iraq. Nous ne savons pas pourquoi l'accord n'a pas encore été présenté officiellement au Conseil de sécurité. D'après ce que nous avons compris, il y a deux parties à l'accord, le Conseil de gouvernement de l'Iraq et la coalition, et l'une ou l'autre pourrait transmettre l'accord au Conseil de sécurité pour l'en informer, d'autant que la soumission de rapports au Conseil fait partie des obligations tant de la coalition que du Conseil de gouvernement.

Mais nous connaissons bien entendu le texte de l'accord. Nous sommes quelque peu déçus qu'il ne mentionne pas l'ONU. Nous pensons que c'est une erreur car, pour que la question iraquienne soit réglée de manière fructueuse, il nous faut premièrement la confiance de la population iraquienne et deuxièmement la participation de la communauté internationale. C'est une conviction de longue date qui n'a cessé de se

renforcer au vu des événements qui se sont produits ces derniers mois.

Comme les représentants de la France et de l'Allemagne, nous estimons qu'il faut sérieusement envisager l'idée de tenir une conférence internationale sous l'égide de l'ONU à laquelle participeraient les principales forces politiques de l'Iraq ainsi que des protagonistes extérieurs, y compris les voisins de l'Iraq et d'autres pays. Nous estimons que cette idée doit faire l'objet d'un débat. Nous pensons également que la tenue d'une conférence dans le cadre de ce processus nécessite un consensus sur la manière de l'organiser.

Étant donné la dégradation de la situation sécuritaire en Iraq et les attentats qui sont perpétrés à l'encontre des représentants des organisations internationales ainsi que des nouvelles structures iraqiennes, nous n'excluons pas la possibilité d'organiser cette conférence hors de l'Iraq, à l'instar de ce qui avait été fait pour l'Afghanistan, comme l'a indiqué l'Ambassadeur Pleuger.

Cette conférence pourrait déboucher sur la formation d'un Gouvernement de transition iraqien qui, de concert avec le Secrétaire général et ses représentants, pourrait prendre des mesures spécifiques permettant de mettre effectivement en oeuvre le processus politique.

Nous aimerions également poser quelques questions relatives au texte de cet accord, étant donné que nous pensons qu'il est important que les membres de la coalition, du Conseil de gouvernement de l'Iraq et le Secrétariat de l'ONU prennent ces questions en compte.

Nous considérons que les délais d'adoption de la loi fondamentale au 28 février aux fins de la création de l'Assemblée nationale de transition d'ici au 31 mai et ensuite les délais de la formation d'ici au 30 juin d'une administration provisoire sont réalistes et justifiés. Mais les délais sont trop longs s'agissant des mesures qui seront prises ultérieurement. Les élections en vue de la convention constitutionnelle ne sont par exemple prévues qu'au 15 mars 2005 et les élections générales que d'ici à la fin de 2005.

Nous estimons qu'il aurait été préférable que les dates avancées pour l'élection d'une convention constitutionnelle ainsi que pour les élections générales – c'est-à-dire les élections en vue d'un gouvernement permanent – soient décidées par le Gouvernement de

transition et par l'Assemblée nationale de transition. Les deux institutions seront déjà opérationnelles au 30 juin, et peut-être auront-elles une idée plus précise des dates auxquelles l'on pourra tenir de manière réaliste des élections appropriées.

Nous estimons également qu'il existe des contradictions entre certaines parties de l'accord, s'agissant de la proposition de former des comités d'organisation susceptibles d'affecter les élections futures, c'est-à-dire l'élection des membres de l'Assemblée nationale.

Au début de l'accord, il est dit que le Conseil de gouvernement transitoire iraqien ne jouera aucun rôle officiel dans le choix des membres de l'Assemblée nationale. Mais deux lignes plus bas, il y est dit que le Conseil de gouvernement de l'Iraq désignera cinq des représentants de chaque comité d'organisation au niveau des provinces.

Le Conseil jouera par conséquent à cet égard un rôle qui, bien qu'officieux, n'en sera pas moins réel. Nous nous demandons si cela n'entraînera pas une situation où certaines parties de la population et forces politiques seront exclues du processus de formation de ces nouvelles institutions.

La question suivante est liée à la clause proposant de conclure avant la fin de mars 2004 un accord de sécurité entre la coalition et le Conseil de gouvernement, notamment un accord relatif au statut des forces de la coalition. Nous pensions jusqu'à présent que le statut des forces de la coalition avait été défini dans la résolution 1483 (2003) et que leur mandat avait été précisé en outre dans la résolution 1511 (2003). À vrai dire, nous ne voyons pour le moment pas à quel statut il est fait référence ici.

Si l'accord proposé relatif au statut est élaboré pour la période allant au-delà du 30 juin, peut-être serait-il plus logique de conclure ce type d'accord avec le Gouvernement de transition, une fois qu'il aura été formé, plutôt que de le signer avec le Conseil de gouvernement dont l'autorité prendra fin au 30 juin.

Je m'interroge également quant à la façon dont on envisage de garantir la présence politique des pays de la coalition en Iraq après le 30 juin, date à laquelle l'Autorité provisoire de la Coalition cessera de fonctionner. Les pays membres de la Coalition seront-ils représentés par une ambassade ordinaire, ou alors d'autres structures seront-elles créées pour marquer

leur présence en Iraq? Nous n'attendons pas une réponse immédiate à ces questions, car nous savons bien que la situation est en pleine évolution. Toutefois nous avons jugé utile de les poser car, il est clair, qu'il reste encore beaucoup à faire.

Nous espérons que le rôle de l'ONU dans ce processus ne sera pas sous-estimé. De toute évidence, à nos yeux, le problème iraquien ne peut pas tant être réglé par l'adoption de nouvelles résolutions que par le changement profond de la stratégie appliquée dans ce pays par la communauté internationale. Nous entendons par là qu'il est absolument impératif, dans ce processus, de confier de l'autorité au plus grand nombre possible d'Iraquiens, de tirer parti également du potentiel offert par les pays voisins de l'Iraq et de véritablement donner à l'ONU la possibilité, non seulement en paroles mais aussi dans les faits, de participer au règlement de la question iraquienne. Nous nous réjouissons du fait que le Secrétaire général a élaboré de nouvelles propositions importantes, concernant la participation accrue de l'ONU afin de régler au mieux la crise iraquienne. Nous attendons avec grand intérêt d'être saisis de ces propositions.

Nous espérons que le débat d'aujourd'hui sera utile et que les opinions exprimées au sein du Conseil de sécurité seront prises en compte dans le travail de la Coalition. Nous espérons également qu'elles seront transmises à titre informatif aux Iraquiens, et notamment aux membres du Conseil de gouvernement. Nous n'ignorons pas, en effet, l'aspiration générale de voir l'ONU prendre directement une part active dans la mise en oeuvre de ces étapes précises du processus politique.

Mme Menéndez (Espagne) (*parle en espagnol*) : Nous remercions les délégations des États-Unis et du Royaume-Uni du rapport qu'elles viennent de présenter aux membres du Conseil, conformément à la résolution 1483 (2003).

Nous voudrions également exprimer notre satisfaction que ce rapport a été présenté lors d'une séance publique du Conseil, puisque le maintien de la sécurité en Iraq et les activités entreprises pour la reconstruction politique et économique du pays sont des questions qui incombent à l'ensemble de la communauté internationale. Les deux délégations nous ont présenté des exposés très complets et très utiles pour connaître, précisément et dans le détail, la

situation dans laquelle se trouve aujourd'hui le peuple iraquien.

L'Iraq continue de porter les séquelles de trois décennies de dictature que nous ne devons pas oublier, à savoir les disparitions, les tortures et le non-respect des droits de l'homme en général. Nous avons aujourd'hui appris avec effroi que les corps de 300 000 personnes gisent dans des fosses communes. De tels chiffres doivent rester ancrés dans nos mémoires pour que ce genre de situation ne se répète pas à l'avenir. Toutefois et, en opposition à ce qui précède, une grande partie de la population iraquienne aujourd'hui jouit de biens meilleures conditions de vie que sous le régime de Saddam Hussein.

Nous ne pouvons pas ignorer que l'Iraq est confronté à d'énormes problèmes et à de gigantesques défis. Malheureusement, nous assistons aujourd'hui à la prolifération d'actes terroristes brutaux. Ce sont là des agissements irrationnels dont sont victimes, indistinctement, tant le personnel, dont la mission est d'aider la population iraquienne, que l'ensemble de cette population iraquienne elle-même. Le seul objectif du terrorisme, en l'occurrence, est d'empêcher que l'Iraq ne rejoigne le concert des nations prospères et démocratiques de la communauté internationale. En définitive, ce terrorisme vise à confiner le peuple iraquien à l'obscurantisme et à la marginalisation. Mais la communauté internationale ne renoncera pas à résolument aider le peuple iraquien pour précisément éviter une telle situation.

Je voudrais brièvement mentionner les trois grands domaines qui caractérisent l'Iraq aujourd'hui. Tout d'abord, dans le domaine économique, il convient de souligner que, d'une certaine manière, nous contribuons tous à la reconstruction de l'Iraq, en utilisant aussi bien les mécanismes bilatéraux de coopération, que les organismes des Nations Unies, qui réalisent, eux aussi, un travail remarquable. Il s'agit d'un effort commun, comme nous avons pu nous en rendre compte à la Conférence de Madrid ainsi que par la situation sur le terrain.

Ainsi que nous l'avons entendu dire aujourd'hui, en un laps de temps relativement bref, des progrès importants ont été enregistrés pour ce qui est de l'approvisionnement en eau, des communications, des transports et de l'énergie. Mais un élément qui nous semble particulièrement significatif et représentatif de l'effort en cours nous a aussi été donné ce matin, à

savoir le fait que le budget de 2004 puisse, aujourd'hui, être consulté sur l'Internet. Voilà une évolution qui aurait paru totalement impensable il y a quelques mois encore et qui montre bien le désir de transparence du Conseil de gouvernement de l'Iraq et de l'Autorité provisoire de la Coalition.

Deuxièmement, au plan politique, nous avons obtenu des informations qui confirment que l'accord du 15 novembre a eu une incidence positive sur la situation générale. L'Espagne s'est grandement félicitée de cet accord car nous avons toujours défendu l'idée que les responsabilités de gouvernement doivent être transférées à une administration iraquienne aussi rapidement que les circonstances le permettront. Par cet accord, le processus politique iraquien entame le parcours tracé par la résolution 1511 (2003), dont l'Espagne était coauteur, et qui passe par la rédaction d'une loi fondamentale qui constituera le cadre légal du processus de transition politique, lequel, dans un premier temps, devra mener à la mise en place d'une assemblée nationale de transition et à l'élection, par celle-ci, d'un gouvernement provisoire qui devra être reconnu par la Coalition avant le 30 juin 2004.

S'agissant du processus de normalisation politique de l'Iraq, mon gouvernement accorde une importance particulière à la réforme du système judiciaire, dont l'indépendance et le bon fonctionnement représentent la clef de voûte des nations démocratiques.

De surcroît, et toujours au plan politique, nous nous félicitons tout particulièrement de la proposition de créer un haut commissariat pour les femmes.

Enfin, s'agissant de la sécurité, ma délégation a écouté avec satisfaction les informations sur les efforts déployés par l'Autorité provisoire de la Coalition pour faire en sorte que ce domaine soit placé sous responsabilité iraquienne, grâce à la reconstitution d'une police et d'une armée iraqiennes. Nous avons ainsi appris qu'actuellement plus de 60 000 policiers patrouillent les rues, et d'ici à la fin 2004, il y aura une armée de 35 000 hommes.

Il est clair que la situation en matière de sécurité n'est pas aussi bonne que nous l'aurions souhaitée. Les médias nous donnent d'ailleurs fréquemment des images et des informations qui sont préoccupantes. Toutefois, il est tout aussi certain que dans l'Iraq d'aujourd'hui, il y a de nombreuses zones de paix où des progrès ont été réalisés et c'est pour cela que nous

espérons que le personnel de l'ONU sera en mesure de retourner sur place pour permettre à l'Organisation de continuer de jouer le rôle qui lui a été confié par les résolutions adoptées à l'unanimité par le Conseil. Mon gouvernement est convaincu que toutes ces activités bénéficieront au peuple iraquien et contribueront à la construction d'un Iraq libre, prospère et pacifique.

M. Raytchev (Bulgarie) (*parle en anglais*) : Comme les orateurs précédents, je voudrais commencer par remercier les délégations américaine et britannique pour leurs exposés très complets sur la situation en Iraq.

Nous nous félicitons des efforts inlassables déployés par l'Autorité provisoire de la Coalition dans le cadre de son engagement de construire un Iraq libre, démocratique et stable dans des circonstances rendues difficiles sur le terrain par des actes de terrorisme, la violence et l'intimidation. Nous prenons acte avec satisfaction de la coopération très active entre l'Autorité provisoire de la Coalition, les organismes des Nations Unies et le Conseil de gouvernement iraquien, comme il est demandé dans les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

L'annonce du 15 novembre dans laquelle le Conseil de gouvernement iraquien fait part d'un processus politique visant à créer une assemblée nationale de transition qui assumera la pleine souveraineté en 2004 marque une nouvelle étape dans le transfert d'autorité progressif, rapide et en bon ordre au peuple iraquien. La nouvelle administration de transition iraquienne se chargera de la totalité des responsabilités gouvernementales d'ici à la fin de juin 2004. Le Conseil de gouvernement iraquien a fixé un échéancier réaliste pour les processus électoral et politique comme le stipule la résolution 1511 (2003) du Conseil de sécurité. Cet échéancier mérite l'attention la plus soutenue du Conseil de sécurité et des autres organes pertinents des Nations Unies à même de faciliter sa mise en oeuvre. Ces nouveaux faits importants devraient selon nous être salués et appuyés par la communauté internationale. Ils garantissent que le jour où l'Iraq retrouvera sa pleine souveraineté est proche.

Nous apprécions les efforts de l'Autorité provisoire de la Coalition pour transférer une responsabilité accrue aux Iraquiens en matière de sécurité et de gouvernance pour renforcer la capacité

administrative des institutions représentatives aux niveaux national et local.

Les progrès réalisés sur toutes les voies en Iraq sont évidemment liés à la situation en matière de sécurité. La sécurité est une condition *sine qua non* du retour de la présence onusienne dans le pays. En conséquence, selon nous, la communauté internationale devrait redoubler d'efforts pour apporter l'assistance nécessaire à la stabilité et à la sécurité en Iraq au titre des dispositions de la résolution 1511 (2003) et des autres résolutions du Conseil de sécurité. Se combinant avec la nouvelle dynamique envisagée pour le processus politique, une assistance internationale renforcée aidera à isoler les terroristes, inverser les tendances actuelles en matière de sécurité et, finalement, renforcer la stabilité sur le terrain.

La violence et la terreur perpétrées par les mêmes forces du passé qui ont opprimé le peuple iraquien pendant des décennies ne devraient pas détourner la communauté internationale de sa ferme détermination d'aider la peuple iraquien à vivre dans la paix et dans la démocratie. J'aimerais affirmer la détermination de mon pays de continuer son appui aux efforts visant à renforcer la sécurité et la stabilité en Iraq. La décision d'apporter notre soutien au programme de formation de la police, annoncée durant la conférence des donateurs de Madrid par le Ministre des affaires étrangères de la République de Bulgarie, illustre bien cet engagement.

Les résolutions du Conseil de sécurité confèrent à l'Organisation des Nations Unies un rôle crucial en Iraq. Confrontée à la dégradation de la situation en matière de sécurité, l'Organisation des Nations Unies a adopté une nouvelle approche renforçant le rôle de son personnel local en Iraq, ainsi que la coordination et la gestion de ses activités à distance. Nous espérons que le personnel international n'a été redéployé hors d'Iraq que provisoirement et que l'Organisation des Nations Unies retournera dans ce pays aussi rapidement que possible dans l'intérêt du peuple iraquien.

Les organismes des Nations Unies possèdent une compétence unique et ont obtenu d'excellents résultats en matière de mobilisation de la société civile et de rédaction de la législation constitutionnelle et électorale. Conformément aux dispositions des résolutions pertinentes, le Conseil de gouvernement iraquien pourrait puiser dans ces compétences et cette expérience.

Nous nous réjouissons de la prochaine désignation d'un nouveau représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq et nous garderons toujours en mémoire la contribution capitale de l'ancien Représentant spécial du Secrétaire général, Sergio Vieira de Mello, à la formation de l'Autorité intérimaire iraquienne.

Enfin, s'agissant de la situation humanitaire, je voudrais me féliciter des efforts de l'Autorité en vue de normaliser la situation dans le domaine des transports, de l'électricité et de l'approvisionnement en eau. Les progrès réalisés en matière de renforcement de la société civile et d'enseignement des droits de l'homme et la mise en place d'un système judiciaire pleinement opérationnel sont également louables. Dans le même temps, le Bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement reste selon nous l'organisme le mieux préparé pour agir et fournir une assistance en coopération avec l'Autorité provisoire de la Coalition. Nous nous félicitons de la gestion cohérente et continue des programmes humanitaires pertinents sur le terrain, y compris la décision de l'Autorité provisoire de la Coalition de redéployer le personnel local du programme « pétrole contre nourriture » dans les activités surveillées par le Fonds de développement pour l'Iraq.

M. Mekdad (République arabe syrienne) (*parle en arabe*): Nous avons écouté attentivement les déclarations des représentants américain et britannique sur la mise en oeuvre de la résolution du Conseil de sécurité 1483 (2003). Nous avons également écouté avec attention nos collègues qui ont pris la parole avant moi.

La Syrie a toujours exprimé clairement et à maintes occasions au Conseil sa position à l'égard de la crise iraquienne. Plus d'une fois, nous avons, de concert avec d'autres membres du Conseil de sécurité, suggéré diverses manières de faire face à la situation tragique en Iraq. La Syrie n'est pas seulement un pays voisin de l'Iraq: depuis un temps immémorial, l'histoire, la géographie, un destin et des intérêts communs ont lié les peuples de nos deux pays frères. Ces dernières semaines, les visites à Damas de nombreux représentants du peuple iraquien affiliés à divers mouvements politiques – y compris de nombreux membres du Conseil de gouvernement iraquien – ont montré que les relations entre nos deux populations et nos deux pays ont des racines très profondes.

Pour aider nos frères iraqiens à surmonter leurs épreuves quotidiennes, des tonnes d'aliments, ainsi que d'autres types d'aide humanitaire, ont été acheminés vers l'Iraq. En outre, on a relié le réseau électrique syrien au réseau iraquien à certains endroits pour répondre aux besoins de première nécessité de la population iraquienne.

Les 1er et 2 novembre 2003, Damas a accueilli une réunion importante des ministres des affaires étrangères des pays voisins, à savoir l'Arabie saoudite, la Jordanie, l'Iran, la Turquie, le Koweït, la Syrie ainsi que l'Égypte. Au cours de cette réunion, on a examiné l'évolution de la situation actuelle en Iraq, ainsi que ses incidences au plan tant régional qu'international. Étant donné l'importance des résultats de ce débat, je tiens à indiquer les points principaux sur lesquels les Ministres des affaires étrangères des pays voisins sont tombés d'accord.

Il est nécessaire que ses voisins fassent preuve d'une pleine solidarité envers l'Iraq et lui témoignent une grande sympathie, étant donné la grave détérioration de la situation sécuritaire ainsi que de la situation économique générale dans le pays. Il faut écarter toute mesure susceptible de diviser l'Iraq, et respecter sa souveraineté, son indépendance et sa liberté politique. Nous tenons à souligner que les Iraquiens ont le droit de définir eux-mêmes leur avenir politique et que l'ONU devrait y tenir un rôle central renforcé, en particulier dans la supervision des processus constitutionnel et électoral ainsi que dans l'élaboration d'un calendrier concernant la fin de l'occupation. Le transfert du pouvoir aux Iraquiens s'accélère; le Conseil de gouvernement bénéficie d'un appui accru dans l'exécution de ses tâches durant cette période transitoire qui se poursuivra jusqu'à l'élection d'un Gouvernement iraquien représentatif; et la responsabilité des autorités de la Coalition ont été réaffirmées, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et du droit international. Les attentats à la bombe dirigés contre les civils, les organismes humanitaires, les organisations internationales et les missions diplomatiques sont condamnés, tandis que la nécessité de mettre la main sur les coupables et de les traduire en justice est soulignée. Enfin, les autorités iraqiennes compétentes sont priées de coopérer avec les pays voisins en vue d'éliminer la menace du terrorisme et d'empêcher les terroristes de traverser les frontières des pays voisins.

Nous avons étudié la déclaration que le Conseil de gouvernement a faite au sujet des processus politiques qui se dérouleront prochainement en Iraq. À l'instar des autres membres du Conseil de sécurité, nous attendons avec intérêt la présentation, par le Conseil de gouvernement, d'un calendrier et d'un programme de travail relatifs à la rédaction d'une nouvelle constitution et à la tenue d'élections démocratiques, conformément au paragraphe 7 de la résolution 1511 (2003) du Conseil de sécurité.

La Syrie est d'avis que tout plan visant à sortir l'Iraq de la crise actuelle doit impliquer tous les segments de la population iraquienne, c'est-à-dire toutes les catégories sociales et tous les bords politiques. De cette façon, l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance politique de l'Iraq se trouveront préservées. Nous pensons que l'ONU devrait jouer un rôle véritablement central et efficace en Iraq, aussi bien au plan politique qu'au plan humanitaire.

Nous tenons également à souligner que les pays voisins peuvent jouer un rôle essentiel en cherchant un règlement aux différents problèmes qui se posent actuellement à l'Iraq. Pour cela, nous avons besoin des compétences techniques et des ressources de l'ONU, seule organisation dotée de tels moyens.

Nos frères iraqiens vivent actuellement les heures les plus difficiles de leur histoire en raison du chaos qui règne dans le pays et de l'impossibilité de vivre dignement, aujourd'hui en Iraq. La Syrie, qui est proche du peuple iraquien en raison de ses liens historiques et de sa position géographique, ne peut que s'inquiéter de la situation qui prévaut aujourd'hui en Iraq. Nous pensons donc que protéger les intérêts fondamentaux du peuple iraquien, lui permettre de vivre dans la dignité et restaurer des conditions propices à la stabilité sociale et politique du pays sera également profitable à la Syrie.

C'est pourquoi nous demandons une fois de plus qu'il soit mis fin dans les plus brefs délais à l'occupation en Iraq afin que l'intégrité territoriale et l'unité du peuple soient préservées jusqu'à l'élection d'un gouvernement national qui sera pleinement et véritablement représentatif de toutes les composantes de la société iraquienne, et qui mettra fin aux souffrances actuelles des Iraquiens. La plupart des membres du Conseil de sécurité sont d'accord avec cette demande. Nous avons hâte que l'Iraq retrouve sa

souveraineté et le rôle qui lui revient de par son histoire, sa civilisation et ses capacités.

M. Pujalte (Mexique) (*parle en espagnol*) : Le Mexique prend note du rapport sur la situation en Iraq présenté par les Ambassadeurs des États-Unis d'Amérique et du Royaume-Uni, qui représentent l'Autorité provisoire de la Coalition.

Nous considérons comme un geste prometteur que l'Autorité provisoire de la Coalition et le Conseil de gouvernement aient signé, le 15 novembre, un accord sur le lancement d'un processus politique qui conduira à l'élection d'une assemblée nationale de transition chargée de diriger l'Iraq en 2004. Il nous semble qu'il devrait y avoir un mécanisme international de suivi qui renforcerait la légitimité du processus et lui conférerait une certaine transparence. Il est incontestable que le contrôle du pays par les Iraquiens eux-mêmes aura un impact direct sur la pacification. Non seulement un climat de plus grande sécurité nous permettra de faire redémarrer les activités sociales et économiques dans le pays, mais, plus important encore, il favorisera le retour du personnel de l'ONU et des organisations non gouvernementales, qui participeront à la surveillance des conditions de vie des Iraquiens.

Concernant le désarmement, je souhaiterais souligner l'importance de la non-prolifération des armes de destruction massive du fait de la menace qu'elles font peser. Cependant, il est tout aussi primordial que la communauté internationale prenne les mesures qui s'imposent pour limiter la circulation des armes légères, explosifs et munitions. Malheureusement, comme l'ont montré les attentats de ces derniers jours, le terrorisme recourt désormais aux explosifs et aux armes légères. En dépit de cette réalité, il n'existe, à l'heure actuelle, aucun instrument juridique international contre le trafic illicite des armes légères, des explosifs et des munitions.

Aujourd'hui, la technologie permet de déterminer l'origine des matières explosives. Le Conseil de sécurité pourrait passer à l'acte en adoptant une résolution contenant des obligations relatives à la production, à la vente et au courtage de ce type de matériel. Cela aura incontestablement un effet immédiat et concret sur la lutte contre le terrorisme.

Sur le plan des droits de l'homme, nous pensons qu'il faudrait ouvrir des enquêtes sur les graves exactions perpétrées sous le régime déchu et qu'il

faudrait étudier les différents modèles de justice appliqués dans les régimes de transition afin que les crimes commis ne restent pas impunis.

Pour terminer, je voudrais poser deux questions aux représentants de l'Autorité provisoire. Premièrement, existe-t-il un dispositif de coordination entre l'Autorité et les pays voisins? Si oui, nous aimerions en savoir plus à ce sujet. Deuxièmement, l'Autorité provisoire a-t-elle défini des critères permettant de faire la distinction entre les terroristes, les membres de l'ancien régime, les Iraquiens opposés à la présence étrangère et les délinquants de droit commun?

M. Tidjani (Cameroun) : Monsieur le Président, je voudrais vous remercier d'avoir organisé cette importante séance du Conseil de sécurité en application du paragraphe 24 de la résolution 1483 (2003). Le Cameroun salue la décision des États-Unis et du Royaume-Uni de venir faire rapport ce jour au Conseil, au nom de la Coalition qui coadministre provisoirement l'Iraq. Leurs excellents exposés ont dressé sans complaisance un bilan très exhaustif de la situation en Iraq, qu'il s'agisse de la situation humanitaire, de la lutte contre l'insécurité et le terrorisme, de la reconstruction, et surtout, du processus de réappropriation par les Iraquiens de la gestion administrative, économique et politique de leur pays.

En même temps que nous marquons notre appréciation pour toutes les informations que nous venons de recevoir, je voudrais, pour ma part, insister essentiellement sur deux ou trois aspects. Mon pays se réjouit tout particulièrement de l'accélération du rythme de réappropriation par l'Iraq de la gestion de sa cité, de ses villes et villages. Le transfert du pouvoir aux Iraquiens est aujourd'hui la clef. C'est la clef pour ôter les prétextes. Mais il faut un transfert ordonné, un transfert rapide, mais maîtrisé. Les Iraquiens sont incontestablement reconnaissants à leurs libérateurs du 8 avril mais les Iraquiens sont un peuple fier, héritier d'une civilisation multimillénaire.

Il est heureux que la Coalition, dans ses initiatives récentes, ait pris le parti de tenir compte de ces paramètres décisifs. L'accélération annoncée du calendrier politique est une excellente nouvelle que la communauté internationale se doit d'approuver et de soutenir. L'enjeu, ici, reste le transfert ordonné à une autorité iraquienne crédible et reconnue de la

responsabilité pleine et entière de gouverner l'Iraq. Bien sûr, au-delà de juin 2004, les Iraquiens auront toujours besoin du soutien multiforme des pays amis et de leurs voisins. Je voudrais donc reconnaître, avec d'autres, l'effort sans précédent que viennent d'engager les États-Unis en approuvant une enveloppe de 87 milliards de dollars, dont 20 milliards uniquement pour la reconstruction de l'Iraq.

Aujourd'hui, les conditions de sécurité sont plus que préoccupantes en Iraq. Elles appellent une réponse collective de la communauté internationale, une réponse imaginative et volontariste. Il nous semble que le contexte international apaisé actuel prête à une réflexion rapide mais approfondie sur cette question, d'autant que sa dimension terroriste est désormais incontestable. Mais, dans tous les cas de figure, la lutte contre l'insécurité en Iraq devra d'abord être l'affaire des Iraquiens. Et pour ma délégation, la reconstitution systématique en cours d'une armée et d'une police républicaines performantes augure de lendemains meilleurs, même si aujourd'hui il faut parer au plus pressé.

Notre séance se tient le jour même où prend fin le programme « pétrole contre nourriture ». Nous en avons parlé longuement tout au long de cette semaine. Je voudrais néanmoins me réjouir de l'approche choisie par la Coalition pour prendre le relais du programme. L'action de la Coalition va s'adosser, pour l'essentiel, sur le personnel iraquien et sur les structures qui ont fait leurs preuves dans la gestion de l'assistance humanitaire en Iraq, à savoir la Cotecna pour l'authentification des marchandises et le Programme alimentaire mondial pour le système de distribution. Ce pragmatisme et ce respect de l'héritage de l'ONU, notamment, méritent notre appréciation.

Je voudrais, pour terminer, redire toute notre foi dans la capacité des Iraquiens à relever les défis. Ils ont survécu hier à la tyrannie; ils viendront certainement demain à bout de l'insécurité du terrorisme, et surtout, ils sauront sans conteste relever rapidement les défis de la reconstruction et de la réappropriation. Nous les soutenons dans ces travaux d'Hercule et reconnaissons l'engagement onéreux, à plus d'un titre, de la Coalition à leurs côtés, au prix de lourds sacrifices, notamment en vies humaines. Nous renouvelons l'expression de notre sympathie aux pays victimes et aux familles endeuillées.

M. Khalid (Pakistan) (*parle en anglais*) : Nous savons gré, pour commencer, aux Ambassadeurs des États-Unis et du Royaume-Uni de leurs exposés, qui nous aident à mieux comprendre la complexité de la situation en Iraq et les efforts qui sont réalisés par l'Autorité provisoire de la Coalition pour y remédier.

À ce stade, nous nous contenterons d'observations préliminaires. Nous serons en mesure de faire des observations plus approfondies sur l'évolution de la situation une fois que nous aurons reçu la réponse officielle du Conseil de gouvernement à la résolution 1511 (2003).

Nous avons écouté avec intérêt les exposés d'aujourd'hui sur le processus politique en Iraq. Nous sommes de ceux qui estiment que tout nouveau pas en avant en Iraq doit servir à renforcer le consensus et à permettre au peuple de panser ses blessures. Nous avons toujours préconisé une stratégie permettant d'être sûr, à tous les stades des décisions prises sur les plans politique et de sécurité, que les Iraquiens y sont impliqués et favorables. Les Iraquiens doivent avoir la possibilité de contrôler et d'orienter ces décisions et il doit exister un large consensus au sein de la région et au-delà sur la mise en oeuvre du processus en cours.

Nous avons pris note des différentes procédures qui nous ont été proposées pour l'élection d'une convention constituante et de l'assemblée nationale de transition. La conclusion de l'accord entre l'Autorité provisoire de la Coalition et le Conseil de gouvernement représente vraiment un pas important concernant ces procédures. Le Conseil de sécurité attend toujours une notification officielle du Conseil de gouvernement, en vertu de l'obligation que lui donne la résolution 1511 (2003), de la procédure et du calendrier prévus pour la rédaction de la constitution. Il importe, dans l'intérêt de la légitimité du processus, que le Conseil y reste engagé et qu'il donne son avis sur l'accord.

Nous avons également noté la disposition prévoyant la rédaction de la Loi fondamentale par le Conseil de gouvernement, en étroite consultation avec l'Autorité provisoire. Il serait souhaitable que cette Loi soit rédigée par le peuple iraquien, le plus indépendamment possible, de façon qu'elle tienne compte de ses sensibilités nationale, culturelle, ethnique et religieuse.

L'accord conclu sur le processus politique reflète bien l'accord qui existe avec l'Autorité provisoire de la

Coalition sur la question de la sécurité. Nous apprécierions d'entendre les observations de l'Autorité sur les accords bilatéraux envisagés d'ici la fin de mars 2004. La question est de savoir ce que sera le statut de ces accords. Prendront-ils fin avec la fin des activités de l'Autorité provisoire et du Conseil de gouvernement?

Enfin, la participation de la communauté internationale, par l'intermédiaire de l'ONU, à l'appui du processus de reconstruction en Iraq et à l'aide apportée au peuple iraquien dans ses efforts de stabilisation du pays va rester absolument essentielle. Il est nécessaire de créer un environnement favorable qui permettra à l'ONU de jouer le rôle qui lui revient en Iraq.

M. Sow (Guinée): Je voudrais remercier les Ambassadeurs John Negroponte, des États-Unis d'Amérique, et Sir Emyr Jones Parry, du Royaume-Uni, pour leurs importantes communications.

Ma délégation accueille avec satisfaction les avancées en cours dans le processus de reconstruction de l'Iraq, notamment en vue du rétablissement d'institutions nationales et locales permettant l'établissement d'un gouvernement représentatif. Elle se félicite de l'accord politique du 15 novembre, signé à Bagdad entre le Conseil de gouvernement et l'Autorité provisoire de la Coalition, accord portant sur le calendrier de restauration progressive de la souveraineté au peuple iraquien. Ce calendrier avait été appelé de ses vœux par la résolution 1511 (2003) du Conseil de sécurité. Ma délégation espère que notre Conseil recevra bientôt la communication officielle de ce calendrier par le Président du Conseil de gouvernement de l'Iraq, pour lui permettre d'en débattre plus en profondeur, d'en examiner les implications et d'envisager éventuellement l'adaptation de la mission des Nations Unies sur le terrain politique, militaire, humanitaire et de sécurité.

Mon pays apprécie à cet égard la volonté politique telle qu'elle a été exprimée par le Président Bush, des États-Unis, et renouvelée également lors de sa visite officielle au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, dans ses entretiens avec son homologue britannique, M. Tony Blair, engagement donc à prendre des mesures adéquates permettant l'amélioration de la sécurité et de la stabilité en Iraq et à créer les conditions permettant au peuple iraquien de déterminer rapidement son avenir

politique. Cet engagement résolu de la part des principaux dirigeants des pays membres de l'Autorité provisoire de la Coalition en Iraq contribuera, nous l'espérons, à la création d'un nouveau cadre d'évolution politique et institutionnelle pour le peuple iraquien, et en faveur de la paix, de la stabilité et du développement harmonieux des pays de la région dans son ensemble. Cette phase offensive, comme l'a souligné l'Ambassadeur Negroponte, doit être renforcée dans son élan par l'appui déterminé de la communauté internationale et singulièrement par une plus grande implication du Conseil de sécurité.

Ma délégation apprécie à cet égard le rôle vital que la Coalition continue de reconnaître aux Nations Unies dans le processus de relèvement politique, de reconstruction économique et d'aide humanitaire en Iraq. Il est naturellement indispensable pour la concrétisation rapide du calendrier de transfert politique, tel que décrit dans les rapports, d'accorder un intérêt prioritaire à la consolidation de la sécurité dans le pays, ce qui suppose la mobilisation politique la plus large possible aussi bien du peuple iraquien dans toutes ses composantes que des pays de la région et du voisinage autour du programme du calendrier d'action agréé pour assurer le transfert de souveraineté et de responsabilités. Nous pensons qu'une nouvelle logique politique est en train de prendre racine, susceptible de mieux contribuer au renforcement de l'action du Conseil de gouvernement, qui voit au fil des jours l'élargissement de son pouvoir et de ses attributions.

Enfin, nous attendons le rapport du Secrétaire général sur l'ensemble du dossier iraquien, qui sera présenté au cours du mois de décembre, nous l'espérons, pour donner un avis global sur les développements en cours. Nous espérons que ce rapport nous situera sur les voies et moyens de nature à garantir une participation active des Nations Unies dans la mise en oeuvre du calendrier de transfert du pouvoir et des ressources au peuple iraquien.

Le Président (*parle en anglais*): Je vais à présent faire une déclaration en ma qualité de représentant de l'Angola.

Je voudrais remercier les Représentants permanents Jones Parry et Negroponte, du Royaume-Uni et des États-Unis, respectivement, pour les informations riches qu'ils ont fournies au Conseil sur la situation en Iraq et concernant la prise en charge des

difficultés rencontrées dans la réalisation des objectifs fixés par l'Autorité provisoire de la Coalition pour que l'Iraq soit une nation pleinement intégrée au sein de la communauté internationale.

Je voudrais insister sur trois points dans mon intervention. Je voudrais d'abord évoquer la préoccupation constamment exprimée par le Conseil de sécurité et par ses membres sur la situation en Iraq et sur son avenir.

Dans sa résolution 1483 (2003), le Conseil de sécurité a insisté sur le droit du peuple iraquien à déterminer librement son avenir politique et à contrôler ses ressources naturelles, encouragé les efforts du peuple iraquien en vue de former un gouvernement représentatif sur la base de l'état de droit, et réitéré sa détermination à voir le jour où les Iraquiens se gouverneront eux-mêmes arriver rapidement. Ce sont là des principes clairs, énoncés dans les résolutions adoptées à l'unanimité par le Conseil, traduisant l'engagement de la communauté internationale au rétablissement rapide de la souveraineté iraquienne.

Deuxièmement, la situation en matière de sécurité en Iraq demeure une préoccupation permanente du Conseil de sécurité et de ses membres. Cela a été clairement énoncé dans la résolution 1511 (2003), qui a indiqué que la garantie de la sécurité et de la stabilité est fondamentale pour la finalisation du processus politique, et autorisé une force multinationale à prendre toutes les mesures nécessaires pour contribuer au maintien de la sécurité et de la stabilité en Iraq. Le Conseil a de nouveau exprimé sa préoccupation sur l'avenir de l'Iraq et sa volonté de contribuer à la stabilisation rapide de la situation, mettant à l'unanimité son poids et son autorité en appui au Conseil de gouvernement et à l'Autorité provisoire de la Coalition en vue d'assurer une amélioration rapide de la sécurité en Iraq.

Troisièmement, nous sommes encouragés par les mesures prises par le Conseil de gouvernement iraquien et l'Autorité provisoire de la Coalition, et sommes satisfaits de l'accord obtenu sur le processus politique, en réponse à une invitation du Conseil de sécurité adressée au Conseil de gouvernement dans la résolution 1511 (2003), pour fournir un calendrier et un programme en vue de l'élaboration d'une nouvelle Constitution pour l'Iraq et la tenue d'élections démocratiques dans le cadre de cette Constitution. Nous pensons que le déroulement d'actions politiques

établi dans l'accord sur le rétablissement intégral de la souveraineté iraquienne est un bon signe assurant un cadre approprié pour faire avancer le processus politique en Iraq. Nous espérons que les points fixés dans l'accord du 15 novembre seront respectés et que d'ici la fin de l'année 2005, un nouveau gouvernement prendra ses fonctions après avoir été élu dans le cadre de la nouvelle Constitution. Beaucoup de travail attend les deux entités – le Conseil de gouvernement et l'Autorité provisoire de la Coalition – en particulier dans un pays où la vie quotidienne a été profondément perturbée et où la sécurité est instable.

Pour terminer, nous encourageons le Conseil de gouvernement et l'Autorité provisoire de la Coalition à travailler sans relâche au projet établi dans l'accord. La voie à suivre peut être difficile et aléatoire, mais nous espérons que dans le cadre de l'accord, un cadre émergera permettant au Conseil de gouvernement et à l'Autorité provisoire de la Coalition de faire des progrès dans le renforcement de la sécurité dans le pays, et qu'un État démocratique, fondé sur la justice et l'état de droit, émergera enfin en Iraq.

C'est un défi que nous devons également relever au Conseil de sécurité, car l'ONU, en dépit de tous les risques encourus, est appelée à jouer un rôle de chef de file – un rôle qui, à mon avis, est rendue encore plus évident par le nouveau programme politique prévu par l'accord du Conseil relativement à la résolution 1511 (2003).

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil. J'invite l'Ambassadeur Negroponte à donner des réponses ou à faire des observations à la suite des interventions des divers membres du Conseil.

M. Negroponte (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette séance aujourd'hui, et je remercie également les membres du Conseil qui ont fait des observations et posé des questions utiles et constructives.

Je ne tenterai pas de répondre à toutes les questions qui ont été soulevées au cours de cette séance. Il y aura, je pense, d'autres occasions de le faire, par exemple, lorsque le Conseil de gouvernement présentera son rapport officiel conformément au calendrier de la résolution 1511 (2003). Nous avons déjà eu des entretiens avec nos collègues bulgares pour tâcher de trouver une date appropriée vers la mi-décembre pour des consultations sur la question de

l'Iraq, et je crois qu'à ce moment-là, je serai en mesure de répondre à certaines de ces questions de manière plus détaillée.

Mais en attendant, permettez-moi de revenir sur plusieurs des points importants qui ont été évoqués aujourd'hui. Un certain nombre d'observations indiquaient que la situation de l'Iraq en matière de sécurité était alarmante. Même si nous devons certainement reconnaître qu'il existe de très graves problèmes en la matière – et comme je l'ai dit dans mes remarques officielles, tout particulièrement dans le centre du pays –, la coalition et les Iraquiens prennent des mesures vigoureuses pour y remédier. Nous sommes persuadés que grâce à ces efforts continus, cette situation trouvera une solution, et nous sommes déterminés à aider le peuple iraquien à mettre en place les conditions de sécurité qui lui permettront de connaître la paix politique et la prospérité économique. J'ai présenté au Conseil un certain nombre de mesures spécifiques prises actuellement pour renforcer les capacités du pays en matière de sécurité, et j'espère être en mesure, lors de notre prochain débat sur ces questions, de rendre compte au Conseil de nouveaux progrès en la matière.

J'ai dit également que le Président Bush et le Premier Ministre Blair avaient demandé à nos partenaires internationaux de prendre une part accrue à la force multinationale. Je crois qu'il s'agirait là d'une autre contribution positive aux problèmes de sécurité que l'Iraq connaît actuellement. Cette participation pourrait se faire par la biais d'une formation de la police ou des forces militaires de l'Iraq. La communauté internationale peut donc aider de différentes manières l'Iraq et sa population à améliorer leurs conditions de sécurité.

Enfin, eu égard à la sécurité, comme il a été fait mention du rôle des pays de la région, il est clair que l'un des domaines où les pays de la région, en particulier les voisins de l'Iraq, peuvent fournir de l'assistance, c'est en aidant les forces iraquiennes de sécurité et la coalition à renforcer au maximum le contrôle des frontières du pays.

Permettez-moi d'évoquer brièvement le rôle de l'ONU, car c'est ce à quoi pensaient un certain nombre des représentants qui ont fait des observations. Le rôle essentiel ou fondamental de l'ONU, à notre avis, est énoncé dans les résolutions 1483 (2003) et 1511 (2003). Dans les remarques que j'ai faites aujourd'hui,

j'ai souligné et répété notre position, qui est bien connue : nous croyons que l'ONU a un rôle vital à jouer en Iraq et nous nous féliciterions du retour du personnel international des Nations Unies en Iraq pour mener à bien les mandats qui lui avaient été confiés dans les résolutions pertinentes. Nous sommes prêts à discuter, avec des responsables de l'ONU, d'un appui approprié en matière de sécurité comme cela est envisagé dans la résolution 1511 (2003).

Je pourrais également saisir cette occasion pour noter que, bien entendu, il ne s'agit pas seulement du personnel international des Nations Unies; l'ONU a également 3 000 à 4 000 employés locaux qui travaillent en Iraq même. Ces chiffres vont baisser avec la fin du programme « pétrole contre nourriture », mais il reste encore un nombre considérable d'employés de l'ONU qui travaillent en Iraq dans divers programmes humanitaires. Je crois que nous rendons tous hommage aux efforts héroïques que ces individus déploient dans des circonstances très difficiles.

Il y a eu un certain nombre de questions sur le processus politique, en particulier de la part de notre collègue de la Fédération de Russie. Je crois que pour répondre à la plupart de ces questions, j'attendrai le rapport du Conseil de gouvernement au Conseil de sécurité, mais il y a quelques points sur lesquels je voudrais revenir. L'Ambassadeur Lavrov s'est demandé, faisant référence à l'échéance du 15 mars 2005 pour l'élection d'une convention constitutionnelle et à l'échéance du 31 décembre 2005 pour l'élection d'un nouveau Gouvernement iraquien, si le processus électoral allait se mettre en place assez rapidement. Je voudrais faire remarquer que ces dates sont des dates limites. J'hésite à dire que ces élections pourraient se dérouler plus tôt, mais je tiens à rappeler que l'accord prévoit des élections et une convention constitutionnelle d'ici ces dates.

Deuxièmement, je crois que le point essentiel relativement au processus politique, c'est que la question de la rédaction d'une Constitution et l'élection d'un Gouvernement iraquien a été séparée de la question portant sur la création d'un Gouvernement de transition internationalement reconnu, ce qui pourrait se produire bien avant grâce à l'accord du 15 novembre. Je crois que ceci était très important : d'un côté, la reconnaissance d'un Gouvernement de transition souverain, et de l'autre le fait de se donner le temps de rédiger une Constitution et de tenir des élections.

Enfin, pour ce qui est de cette question, je ferai remarquer que dans l'exemple même qui nous a été donné à cet égard, à savoir l'Afghanistan, il s'est écoulé un temps assez long entre l'établissement d'une autorité afghane de transition et le processus actuel de rédaction d'une Constitution en vue de la tenue d'élections nationales. Ce processus a déjà pris plus de deux ans et se poursuivra en 2004.

La question de l'inclusion dans le processus politique a été soulevée par un certain nombre de délégations. Je crois que le mécanisme qui a été décrit dans cet accord entre la coalition et le Conseil de gouvernement ne limite pas de manière exclusive le rôle de l'Iraq à ceux qui siègent au Conseil de gouvernement. Il y a aussi des conseils provinciaux et locaux qui auront leur rôle à jouer, et des efforts seront faits pour garantir la plus grande inclusion possible à ce processus.

Je souhaiterais répondre à une dernière série de questions qui nous ont été posées par l'Ambassadeur Pujalte du Mexique, nous demandant s'il existait un mécanisme de coordination avec les pays voisins. Je pense que le Conseil de gouvernement a certainement pris contact avec tous les pays voisins et comme vous le savez une des politiques de la Coalition a été d'encourager le Conseil de gouvernement à être aussi actif que possible sur le plan diplomatique. Nous en avons déjà eu plusieurs indications, notamment par la participation du Conseil de gouvernement à des réunions de la Ligue arabe, à des réunions ici-même à l'ONU et à la Conférence de Madrid.

L'Ambassadeur du Mexique a également posé une question sur les critères qui permettent de différencier les divers types d'individus susceptibles de commettre certains de ces actes terroristes en Iraq, afin de savoir s'il s'agit de criminels de droit commun, d'anciens membres du parti Baath ou de terroristes internationaux. Je ne pense pas être en mesure de vous donner une réponse sûre ou définitive sur cette question. La plupart des indications que nous avons tendent vers un mélange possible de tous ces éléments. Nous estimons également que plus la Coalition et les forces de sécurité iraqiennes sont en mesure de capturer, de détenir, et d'identifier les anciens baathistes – les anciens membres du régime de Saddam qui sont peut-être impliqués dans ces activités – plus la perspective de contrôler la situation sécuritaire sera vraisemblable. Mais, manifestement, c'est le type de question à laquelle nous serons en mesure d'apporter

de bien meilleures réponses au fil du temps et à mesure que les efforts de renseignement s'améliorent.

Voici donc quelques-unes de mes réponses préliminaires et, comme je l'ai dit, nous allons reprendre les différentes questions qui ont été soulevées aujourd'hui et attendons avec intérêt d'y répondre avec plus de détails à une date ultérieure.

Sir Emyr Jones Parry (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : S'il m'est permis, j'adopterai la même démarche que l'Ambassadeur Negroponte. Je commencerai par me déclarer satisfait des commentaires, des questions et du ton de ces questions.

En ce qui concerne la situation en matière de sécurité, nous essayons de la maîtriser avec une détermination particulière, tout en sachant qu'il appartiendra de plus en plus aux Iraquiens d'assumer la responsabilité de leur propre sécurité. Le renforcement des capacités locales fait donc véritablement partie de la politique à suivre.

Je partage l'avis de ceux qui ont fait valoir que la sécurité ne pouvait pas être traitée séparément de l'aspect politique, mais il n'y a pas de réponse simple à la question de savoir s'il faut régler l'aspect politique avant l'aspect sécuritaire ou l'inverse. La réponse est qu'il faut s'occuper des deux aspects.

Comme l'a dit l'Ambassadeur Negroponte, une approche plus coordonnée en matière de renseignement dans tout le pays est essentielle. Je ne pense pas que les critères permettant d'établir la responsabilité des actes terroristes soient véritablement la question. Ce qui est plus important c'est d'identifier la menace et d'agir ensuite pour la neutraliser. Sincèrement, peu importe d'où vient la menace, nous devons nous améliorer en matière de prévention sur la base de bonnes informations.

Nous nous sommes efforcés aujourd'hui de faire un exposé fondé sur l'accord que tout le monde a vu, qui est affiché sur un site Internet, et qui est entièrement conforme à la résolution 1511 (2003). Cet accord est d'abord la prérogative des Iraquiens, il leur revient donc de faire des communications officielles sur ce sujet. Mais nous avons tenté dans nos explications de dire comment nous le comprenions. Le moment viendra de déterminer exactement ce qu'il implique et ce qu'il représente lorsqu'il nous aura été officiellement communiqué. Mais, à ma connaissance, le Conseil de gouvernement iraquien a pleinement

conscience des délais et s'emploie à les respecter et à assurer que la transmission s'effectue rapidement.

Nous reconnaissons comme, je l'espère encore une fois, tous les membres du Conseil de gouvernement iraquien, le besoin d'élargir la base de participation aux élections des comités de région afin de former l'assemblée de transition pour garantir qu'elle soit véritablement aussi représentative que possible. Il importe de se souvenir que l'élection des comités de région est en soi une forme de conférence nationale. La manière, le lieu et la date de ces élections, je le répète, sont du ressort des Iraquiens, il est donc prématuré d'essayer de répondre à cette question. Mais il est sûr que le Conseil de gouvernement iraquien aura un rôle – mais pas la maîtrise – des modalités de formation de cette assemblée.

En ce qui concerne la participation de l'ONU, le Royaume-Uni souscrit pleinement à ce qu'a dit l'Ambassadeur Negroponte. Je peux distinguer trois rôles différents : un rôle humanitaire, un rôle de développement et un rôle politique. Deux de ces rôles sont actuellement remplis très activement par l'ONU. Si nous pouvons dépasser ces rôles, ce serait pour le mieux et le plus tôt possible serait préférable, en ayant conscience de la capacité disponible et, pour reprendre les termes de la résolution 1511 (2003) qui sont cruciaux, « si les circonstances le permettent ». De l'avis du Royaume-Uni, plus rapidement le rôle de l'ONU est renforcé et plus vite nous pouvons tirer avantage des nombreuses occasions qui se présentent maintenant pour que l'ONU intervienne dans le processus politique, mieux ce sera.

L'importance d'une relation avec les voisins a été soulignée à juste raison. Le Conseil de gouvernement s'est rendu chez certains de ses voisins. Puis-je ajouter seulement, du point de vue de l'Autorité provisoire de la Coalition, que Jeremy Greenstock, anciennement représentant au Conseil, s'est rendu dans trois des capitales voisines pour avoir des entretiens au plus haut niveau possible. Ce qui nous manque, en ce moment, c'est un mécanisme officiel pour rassembler tous les voisins.

On a parlé de l'accord militaire. La question concrète est de savoir quand et comment nous pourrions commencer à nous entretenir sur les arrangements de sécurité qui devraient s'appliquer quand le gouvernement de transition sera en place. C'est la

raison pour laquelle ces entretiens auront lieu prochainement, du fait des déploiements militaires. En termes de responsabilité, nous devons tenir ces discussions. Nous supposons, et plus important encore, les Iraquiens supposent qu'une présence sécuritaire internationale sera disponible et sera nécessaire après que le gouvernement de transition aura été mis en place.

La question doit donc se poser comme suit : sur quelle base cette force devra-t-elle être alors constituée? Ce ne sera pas la force multinationale envisagée dans la résolution 1511 (2003), ce sera autre chose. Mais elle opérera à l'invitation du Gouvernement iraquien. J'espère que d'une certaine manière elle sera reconnue par une résolution du Conseil de sécurité.

Il reste les problèmes techniques à résoudre, la synchronisation n'étant pas des moindres car la présence de la force multinationale aura pris fin avant que techniquement, un gouvernement de transition soit en place. Donc ce retrait progressif doit être résolu mais ce n'est pas, en fait, ce qu'il y a de plus difficile. Le rôle officiel de l'Autorité provisoire de la Coalition se terminera avec la création du gouvernement de transition. L'occupation, en principe, se terminera au même moment. Mais comme l'ont dit le Président Bush et le Premier Ministre Blair au début de la semaine, notre engagement en Iraq est à l'évidence un engagement à long terme. Le Royaume-Uni est prêt à continuer à fournir de l'aide dans le cadre de l'effort d'appui international à ce gouvernement de transition provisoire. Mais ce sera ce gouvernement qui aura la responsabilité et l'obligation premières d'assurer la sécurité de l'Iraq. Il nous faudra en régler les détails, tous ensemble, avec les Ministres iraquiens et en fonction des arrangements déjà en place. Mais de l'avis du Royaume-Uni, nous nous attendons à ce que l'aide bilatérale après le 30 juin soit canalisée par une ambassade ou un bureau d'aide bilatérale.

Je souhaiterais apporter une précision à propos du calendrier. Les remarques concernant certaines dates prévues dans l'accord, selon lesquelles ces dates sont prématurées ou tardives, sont hors de propos. Il ne s'agit que de dates indicatives. Il reste à voir comment les souhaits des Iraquiens eux-mêmes s'inscriront dans le calendrier. Mais, pour l'essentiel, c'est à eux de déterminer comment ils devront opérer.

Pour terminer, en dépit des problèmes et des difficultés, beaucoup est fait. J'espère que nous avons persuadé l'audience aujourd'hui qu'effectivement, les efforts visant à produire de nouveaux résultats sur le terrain sont couronnés de succès : nous avons fait beaucoup malgré les problèmes de sécurité, mais il reste, à l'évidence, un énorme travail à réaliser. Ces progrès mériteront – et nécessiteront assurément – un engagement constant de la communauté internationale. Mais nous devons à l'Iraq de maintenir le cap et de nous assurer que le travail sera fait.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie Sir Emyr Jones Parry des éclaircissements qu'il a donnés.

Il n'y a plus d'orateur sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 50.